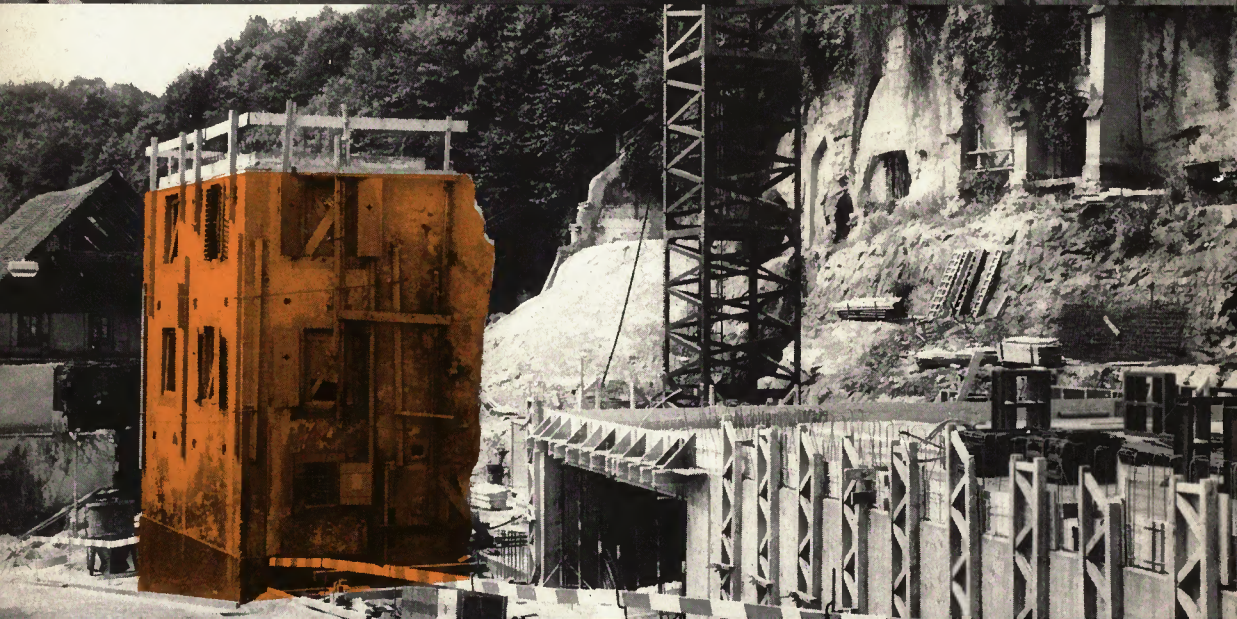


# PRO FRIBOURG

Juin 1987

Trimestriel N° 73



**Vous avez dit «patrimoine»?  
Un bilan, trois ans après Villarepos**

# Sommaire

---

## "PATRIMOINE" : UN BILAN, TROIS ANS APRES VILLAREPOS

p. 4	Les contre-propositions du Canton	Jean-Claude MORISOD
6	La muraille dite "du funiculaire"	M.-Th. TORCHE-JULMY
10	Restauration ou création d'un décor néo-gothique	M.-Th. TORCHE-JULMY
23	Postiches et Pastiches et autres commentaires	Gérard BOURGAREL
32	Les horloges de Bâle sont à l'heure	Walter TSCHOPP
35	Conservation et patrimoine, actualité du système en place	Nicolas DEISS
38	Conclusion: donner à la conservation les moyens de conserver	Gérard BOURGAREL

## CHRONIQUES

40	De la route des Alpes au parking	Gérard BOURGAREL
43	Initiatives "trèfle à quatre"	id.
44	Bande dessinée	Frédéric M. ANSERMET
46	Notre questionnaire écologique	Gérard BOURGAREL
47	L'alibi du Pont de la Poya	A.S.T. Fribourg
48	D'enquêtes en sondages	Gérard BOURGAREL
49	En bref	id.
50	A Dominique MARUSIC-CENCINI	id.
52	Publicité (gratuite)	

## CREDIT PHOTOGRAPHIQUE :

Eliane LAUBSCHER, Fribourg : p. 5                      Alex Eric PFINGSTTAG : p. 51  
Gérard BOURGAREL, " : p. 22b, 24-26              Walter TSCHOPP : p. 33  
Inventaire du patrimoine artistique, Fribourg : p. 37 milieu  
Primula BOSSHARD, Fribourg : p. 13 à 21, 22h, 37 h+b

NON ! PRO FRIBOURG N'A PAS POSE DE LAPIN ...

Pour un peu, LA LIBERTE nous faisait le "coup du lapin" en lançant une telle accusation le 17 juin. Elle n'avait pas levé de lièvre et a dû rectifier son erreur le surlendemain. En fait, nous devons participer à un débat sur la pollution de l'air avec un représentant du Service cantonal de protection de l'environnement. Mais ce dernier a fait faux bond (une nouvelle "prouesse" de Denis Volery, son directeur) et le débat a dû être annulé. Voilà tout !

Imprimerie Mauron + Tinguely & Lachat S.A. Fribourg

Tirage : 4'000 ex.



## PRO FRIBOURG

Secrétariat : Stalden 14, 1700 Fribourg

CCP 17 - 6883-3, Fribourg

Cotisation :

Ordinaire : 28 fr. ; de soutien 38 fr. avec  
l'édition de langue allemande (4 numéros par  
an) supplément 14 fr. Tarif réduit : 18 fr.  
(étudiants, apprentis, 3<sup>e</sup> âge)

# Editorial

Trois ans après le scandale de Villarepos et le lancement d'une initiative salubre à défaut d'être salvatrice, un bilan s'impose. Ce bilan, chacun pourra l'interpréter à sa guise: pour les uns, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes fribourgeois. Pour les autres, dont nous sommes, à la dégradation par abandon et négligence succède la dégradation par excès de restauration, absence de savoir.

Aussi vous proposons-nous de juger sur pièces, en vous soumettant cet abondant dossier "avant-après" montrant de quelle façon rampante la vieille ville de Fribourg est en train de "remonter le temps".

Suite à Villarepos, nos monuments, nos ensembles et nos sites seront placés, dans un avenir que nous souhaitons proche, sous la protection d'une nouvelle loi, conçue pour faire pièce à notre initiative: faisant trois pas en avant et deux pas en arrière. Car le droit de recours des associations n'y est toujours pas admis, au contraire d'autres cantons, disons, plus démocratiques.

Nous n'aspirons certes pas, en tant que Pro Fribourg, à une reconnaissance officielle. Cela ne correspond ni à notre indépendance ni à notre franc parler. Tout au plus, attendons nous qu'on s'aperçoive de notre existence. La Commune de Fribourg l'a compris qui nous a donné une place dans la Commission du Patrimoine. Le Canton, lui, n'a pas encore fait ce pas.

La Vieille Ville de Fribourg a été, au départ de notre action, notre raison d'être. Face à l'évolution de ces dernières années qui va s'accéléralant, nous ne pouvons plus nous taire.

La conservation, à Fribourg, s'est mise à bagayer. De surcroit, elle est la moins scientifique qui soit. Elle ne s'appuie sur aucune étude, sur aucun relevé d'ensemble, sur aucun inventaire. Elle intervient sans moyens, sans typologie et sans méthode.

Par l'emploi de formules stéréotypées, mécaniques, elle substitue un décor aux témoins authentiques du passé. D'un passé vivant, expression du savoir faire d'artistes et d'artisans qui créaient selon les règles de l'art. C'est maintenant le règne du faux. Signe du temps, la télévision "découvre" et utilise notre vieille ville: pourquoi construire des décors en studio quand on peut avoir du toc grandeur nature?

Si la substance architecturale disparaît, la substance humaine est aussi atteinte. Ce n'est pas un phénomène typiquement fribourgeois. Au Marais à Paris, dans le Vieux Lyon, comme dans notre Basse-Ville, la spéculation et le snobisme font leur oeuvre. Les "yuppies" b.c.b.g. chassent les habitants de toujours: "le cadre attire les cadres"...

Querelle de spécialistes, récriminations d'esthètes, nous dira-t-on? Non et non! Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. C'est l'âme de Fribourg qui est atteinte. Fribourgeois, ta vieille ville fout le camp!

Gérard Bourgarel

N.B. : Vu l'importance du sujet traité, la partie Canton sera incluse dans le prochain cahier de septembre sur le Monde Paysan.

# Face à l'initiative «de Villarepos»: Les contre-propositions du Canton

Depuis l'automne dernier, le département des affaires culturelles fait la synthèse des observations formulées lors de la consultation des trois avant-projets de lois cantonales: sur la protection des biens culturels, sur les affaires culturelles et sur les établissements culturels de l'Etat. En outre, le département des affaires culturelles, avec le soutien de la Loterie romande, entreprend l'inventaire du patrimoine religieux dans les paroisses du canton. Ces projets de lois et cet inventaire répondent-ils à ce que requiert l'initiative de 1984 sur la protection du patrimoine religieux du canton de Fribourg ?

L'initiative demande le classement légal et l'inventaire des constructions de caractère religieux, et, pour les associations concernées, le droit de recours au Conseil d'Etat contre les autorisations préfectorales de transformation ou démolition de ces immeubles. Les trois avant-projets vont à la fois plus loin puisqu'ils concernent l'ensemble du patrimoine culturel, et moins loin. Ils ne préconisent pas le classement légal des immeubles de caractère religieux, l'inventaire mis sur pied depuis l'an dernier ne concerne pour l'heure que le mobilier des paroisses, et le droit de recours n'est pas octroyé aux associations.

L'avant-projet de loi sur les biens culturels propose d'accorder aux associations un droit de requête au Conseil d'Etat pour l'inviter à mettre sous protection, par mesure particulière, les meubles ou immeubles qui ne seraient pas protégés par les plans communaux d'aménagement. A fortiori, ce droit de requête au Conseil d'Etat devrait permettre de demander au gouvernement l'ordonnance de mesures urgentes. Ce droit exceptionnel remplacerait-il efficacement le droit de recours en matière de construction

ou de démolition ? Nous sommes sérieusement enclins à en douter à cause de deux expériences récentes. Il faut premièrement rappeler que l'initiative "de Villarepos" a été lancée parce que l'ancienne église de ce village a été détruite à cause du rejet par le Conseil d'Etat d'une demande de réexamen. Secondement, le "stöckli" de Kleinbörsingen, d'une qualité exceptionnelle, (qui fera l'objet d'un article ultérieur) a pu être démoli l'an dernier parce que l'arrêté de classement provisoire du Conseil d'Etat a été égaré dans l'administration. Si la société d'art public, qui s'était opposée à la démolition, avait disposé du droit de recours, la décision du Conseil d'Etat lui aurait été transmise. Elle aurait pu proposer des mesures de protection. L'immeuble aurait été sauvegardé. Ces deux exemples démontrent la nécessité d'octroyer le droit de recours aux associations si l'on veut protéger le patrimoine culturel du canton.

Jean-Claude MORISOD,  
président de la société fribourgeoise  
d'art public



# **Il persiste et signe**

Le Conseil d'Etat fribourgeois n'en démord pas:  
l'église de Villarepos sera démolie. Malgré Alphons  
Egli, Franz Weber et le pape...\*)



**Plus jamais ça?**

**Il faut alors à l'avenir de solides garde-fous**

\*) extrait de la Tribune Le Matin du 7 juin 1984

## La muraille «du funiculaire»: fortification médiévale ou reconstitution du début du siècle?

La datation de la muraille d'enceinte de Fribourg, située le long du "Grabou"; entre la route des Alpes et celle de la Neuveville, a pris récemment la tournure d'une querelle byzantine. Le grand public s'en est d'abord amusé - l'un des communiqués n'est-il pas paru le premier avril - avant de s'irriter devant les allégations les plus contradictoires des milieux spécialisés.

Pendant ce temps, le Service Archéologique du Canton de Fribourg avait analysé la partie haute du mur, située sous la route des Alpes et vouée à la destruction. Le rapport de fouilles est clair, mais il n'a pas toujours été interprété correctement lors de la dispute. Pour cette raison, nous estimons intéressant de publier brièvement les résultats de ces recherches, qui permettent de cerner la vérité. On saura ainsi si cette muraille est, selon le Conservateur des Monuments historiques, une reconstitution réalisée lors de l'aménagement de la route des Alpes, au début du XXe siècle, ou si elle date réellement du moyen âge, comme le prétendait Pro Fribourg ?

Précisons d'abord que l'identification d'un mur ancien n'est plus aujourd'hui une démarche téméraire et compliquée. L'archéologie médiévale s'est fortement développée ces dernières années; elle met à disposition des historiens de l'art des informations fiables. Encore faut-il bien vouloir y recourir !

Les fouilles ont donc été exécutées en mars 1987. Le relevé reproduit ci-contre montre un mur diversement appareillé. Du côté nord, de gros galets forment le massif de fondation et des blocs plus réguliers de molasse constituent la partie montante - c'est-à-dire visible - de l'enceinte. Ces éléments sont originaux et datent du moyen-âge (1303-1410). Les fondations ont été mises à jour par les terrassements effectués dans le jardin des Ursulines, afin

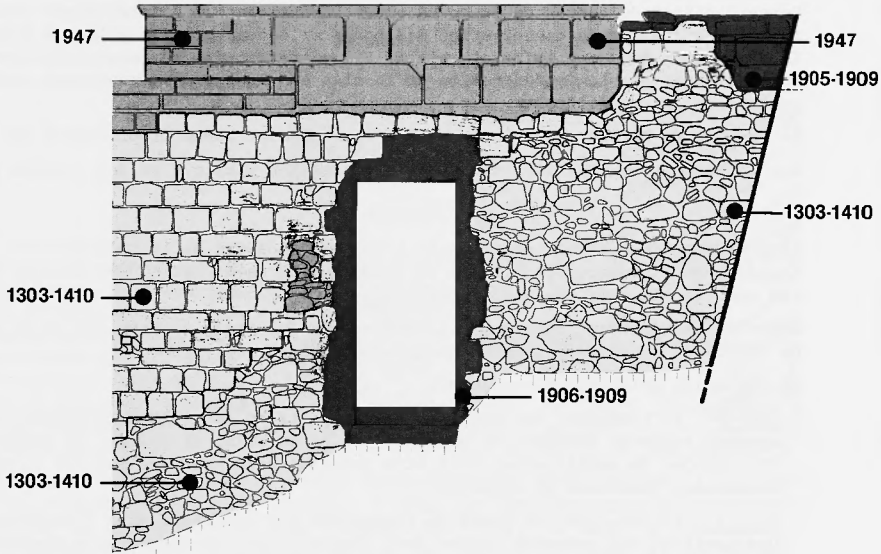
de corriger la très forte pente de leur terrain, au début du siècle.

L'étape suivante se situe en 1908-1909, lors de la réalisation de la route des Alpes. Elle est marquée essentiellement par le percement d'une porte d'accès au jardin des Soeurs, ainsi que par un complément en tuf sous le trottoir. Quant à la couverture de protection qui se distingue par un appareil plus régulier, elle date de la restauration de 1947. Les archives des Monuments historiques de la Confédération conservent également des preuves formelles de cette intervention.

Du côté sud, la fondation en galets n'est pas visible. Seul apparaît un placage de tuf, en amont de la porte. Par contre, le mur montant médiéval est parfaitement apparent, ainsi que la couverture de 1947. Il faut signaler aussi, de part et d'autre du rempart, quatre points de réparation effectués lors de la restauration de 47. Ainsi, à l'exception de certains travaux d'aménagement et d'entretien, la muraille du "funiculaire" date vraiment du moyen âge !

Marcel Strub, le regretté historien de l'art, ne s'était pas trompé en identifiant ce mur. Il prouve son authenticité en se basant sur les sources et l'observation et, surtout, il décrit sa restauration de 1947, prise à tort pour une intervention néo-gothique du début du siècle. (Les Monuments d'art et d'histoire du Canton de Fribourg, vol. 1, Bâle 1964, p. 131-138). Une simple lecture de cet ouvrage de base aurait évité une erreur de datation d'un demi-millénaire !

Marie-Thérèse TORCHE-JULMY



Voici pour le moins une querelle réglée.  
 Le rempart est authentique, les preuves  
 sont formelles. Mais, ce rempart est,  
 plus protégé par un Règlement de 1920,  
 apparemment oublié par le Conservateur..

Gérard Bourgarel

Réglement du 11 décembre 1920 concernant la protection des tours et remparts de la ville de Fribourg.

---

LE CONSEIL D'ETAT  
DU CANTON DE FRIBOURG

VU :

La lettre du Département fédéral de l'Intérieur, du 19 juin 1920, relative à la réglementation de la protection des remparts et tours de la ville de Fribourg;

La décision de la Commission cantonale des monuments et édifices publics du 16 novembre 1920;

L'engagement de l'Etat de Fribourg de conserver et d'entretenir les tours et remparts de la ville de Fribourg, dont la restauration est subventionnée par la Confédération;

CONSIDERANT :

En date du 19 juin 1920, le Département fédéral de l'Intérieur fait savoir au Conseil d'Etat du canton de Fribourg que la Confédération s'intéressera financièrement aux travaux de conservation des tours et remparts de la ville de Fribourg. Il demande un engagement formel relatif à l'entretien des ouvrages restaurés et subventionnés par la Confédération et la mise en vigueur d'un règlement pour la protection de ces monuments;

La Commune de Fribourg est intéressée à ce règlement comme propriétaire des fonds;

Sur la proposition des Directions de l'Instruction publique et des Travaux publics,

ARRETE :

ARTICLE PREMIER.- L'Etat de Fribourg s'engage vis-à-vis de la Confédération à entretenir et à conserver les tours et les remparts de la ville de Fribourg, restaurés avec le concours de la Confédération.

Art. 2.- Le règlement concernant la protection des tours et remparts de la ville de Fribourg, soumis par l'Intendance des bâtiments, est approuvé.

Ce règlement a la teneur suivante :

Art. 1 En principe, les tours et les remparts de la ville de Fribourg, figurant au registre foncier, ne peuvent être ni démolis, ni percés, ni modifiés. Tout projet de modification doit être préalablement approuvé par les autorités communale, cantonale et fédérale.

Art. 2 Il est créé des zones de protection à l'intérieur et à l'extérieur des tours et des remparts, zones dans lesquelles il ne pourra être élevé aucune construction nouvelle qui masquerait la vue de ces monuments ou déprécierait la valeur du site (aspect d'ensemble). Les restes des fossés seront conservés. Tout projet quelconque de construction dans lesdites zones devra être préalablement approuvé par les autorités communale, cantonale et fédérale.

Art. 3 Les zones comprennent toutes les propriétés privées ou du domaine public bordant les remparts et les tours. Elles s'étendront sur une profondeur variable, laquelle sera fixée, dans chaque cas et d'un commun accord, par l'autorité communale et la commission cantonale des monuments et édifices publics, puis reportée sur le plan cadastral. Le plan fixant les dites zones sera déposé auprès de l'autorité communale.



Art. 4 Les bâtiments existants actuellement à l'intérieur des zones ne pourront être exhausés. Seules de petites annexes, dépendantes ou indépendantes, pourront être tolérées, à la condition qu'elles ne dépassent pas une hauteur de 5 mètres au faitage de la toiture et qu'elles soient à la distance de 5 mètres du mur (voir art. 2).

Art. 5 Les chevalets pour fils téléphoniques, télégraphiques, lumière électrique, transport de force, etc., ne pourront, en aucun cas, être fixés sur les remparts, les portes ni sur les tours. Ceux qui existent déjà seront enlevés et leur remplacement sera étudié par l'administration intéressée, d'entente avec l'autorité communale et la commission cantonale des monuments et édifices publics.

Art. 6 Les plantations existant le long et à proximité immédiate des remparts et des tours seront en partie enlevées ou modifiées, de façon à ne pas nuire à la solidité des monuments et à ne pas masquer la silhouette générale. Pour les nouvelles plantations, la préférence sera donnée aux tilleuls et aux marronniers. Les plantations importantes, dans les zones de protection, ne se feront que selon un projet soumis à l'approbation des autorités communale, cantonale et fédérale.

Art. 3.- Le présent règlement sera publié dans la Feuille officielle, inséré au Bulletin des lois et imprimé en livrets.

Donné en Conseil d'Etat, à Fribourg, le 11 décembre 1920.

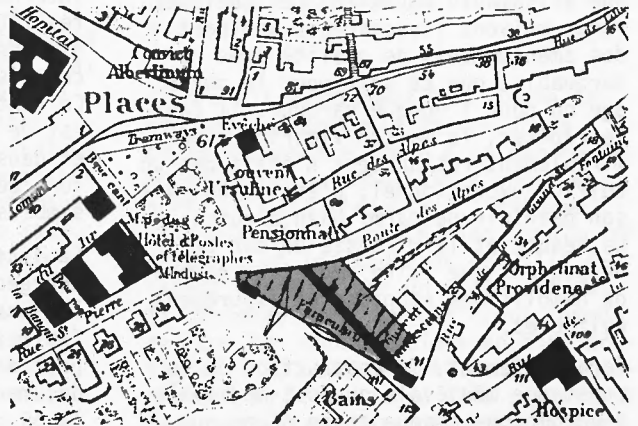
Le vice-chancelier,

sig. A. Tschachtli

Le président,

sig. Emile Savoy

Ci-contre: Sur cet extrait du plan des "zones de protection", daté du 25 janvier 1921, complétant le règlement de 1920, on voit clairement que cette zone s'étend au ravin du funiculaire et également à l'intérieur des remparts sur une distance de 20 mètres !



Ce règlement n'a jamais, à notre connaissance, été abrogé. Il n'aurait pu l'être que par le Conseil d'Etat en application du principe juridique de parallélisme des formes. De plus, il est le résultat d'un échange de correspondance entre le Conseil d'Etat et le Département fédéral de l'Intérieur.

Le Conservateur Cantonal des Monuments historiques n'aurait-il pas dû jouer le rôle d'"autorité de surveillance" ? A-t-il seulement informé, alerté la Confédération des destructions et empiètements prévus (tant du fait de la construction du Parking des Alpes que du quartier du Pertuis) ? Et comment se fait-il que la zone de protection du rempart "du funiculaire" ne soit pas intégré dans le Plan d'aménagement et le Règlement communal sur les constructions dans les zones protégées de la ville ? Par la faute de qui ?

Gérard Bourgarel

Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé dans un moment donné.

Eugène Viollet-le-Duc

## Restauration de la vieille ville de Fribourg ou création d'un décor néo-gothique

Bien sûr, à Fribourg, comme à Berne, les apparences sont sauvées et les maisons gothiques de la basse-ville ou les ensembles XVIII<sup>e</sup> de la ville haute ont toujours leurs belles façades. Mais les intérieurs disparaissent avec une effrayante rapidité. Les quelques rares maisons sauvegardées montrent des aménagements de qualité très remarquable, que ce soit pour le moyen âge ou pour l'époque baroque. Il faut le répéter, la maison Vicarino - admirablement restaurée - n'était pas un édifice exceptionnel, c'était une maison patricienne parmi bien d'autres. La beauté et la richesse de son décor ne peuvent que faire regretter nombre de démolitions stupides et assurément évitables.

Paradoxalement, la destruction de la substance médiévale ou post-médiévale s'accompagne chaque année d'une augmentation du nombre de maisons gothiques. Cette multiplication architecturale n'est pas un fait miraculeux, elle est simplement l'expression d'une conception esthétique du service des monuments historiques tendant à renforcer l'image de Fribourg "ville gothique". Grosso modo, on peut dire que la moindre moulure médiévale retrouvée sur une façade remaniée à l'époque baroque, est prétexte à une reconstitution historisante.

Quelle conception philosophique, quelle éthique esthétique, quelle base

scientifique évoque-t-on pour justifier la démarche éminemment discutable du pastiche historique, refusé avec vigueur par la Charte de Venise et rejeté par la majorité des restaurateurs? Rappelons brièvement que le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) a publié en 1966 des règles de restauration dans un document connu sous le nom de Charte de Venise. Ce texte n'a pas force légale, mais il est de plus en plus adopté - en Europe et dans le monde - comme règle morale, lors de toute intervention dans des ensembles anciens.

Sa lecture, par rapport au "cas" fribourgeois, démontre de nombreuses violations. Ainsi l'article 9 prévoit que "la restauration se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse". Plus loin, à l'article 11, il est souligné que "les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration". Bien d'autres articles de ce document prouvent qu'à Fribourg l'on est souvent bien loin de l'esprit de cette charte. Les reconstitutions néo-gothiques, dont le nombre a augmenté vertigineusement ces derniers temps, répondent plus à la démarche d'un habile décorateur "médiévalisant" qui aurait eu pour modèle les plans urbains dressés

par Sickinger et Martini, qu'à celle d'un spécialiste se référant à des méthodes scientifiques dûment éprouvées.

Comment crée-t-on de toute pièce une façade ou un élément architectonique gothique ? Le dossier photographique présenté ci-après illustre mieux qu'une longue théorie l'arbitraire et la faiblesse d'une telle démarche, où l'on détruit souvent des éléments pittoresques, pour les remplacer par une création froide et sans âme. Il faut aussi souligner le caractère irréversible de ces interventions puisque la substance originale est anéantie ou fortement altérée. Tout cela est aggravé par le fait que ces destructions ne sont en principe pas précédées par l'établissement d'un dossier scientifique - plans, relevés, photographies, empreintes de moulures, etc - qui garderait au moins la mémoire de l'objet détruit.

On l'a souvent répété, Fribourg est la ville gothique la plus importante et la mieux conservée de Suisse. C'était vrai il y a vingt ans encore. Qu'en est-il actuellement ? Sans doute, un regard superficiel procure-t-il l'image rassurante d'une vieille ville assainie. Les façades délabrées sont maintenant ravallées et on n'y rencontre plus de taudis. Mais quel est le prix de ce progrès ? Après vingt ans de restaurations mal contrôlées, que reste-t-il de la substance historique de la cité, miraculeusement préservée pendant près d'un demi-millénaire ?

Certes, on doit relever avec soulagement l'assainissement des bas-quartiers où s'entassait, dans des conditions insupportables de surpopulation et d'insalubrité, les habitants défavorisés de la ville. Rappelons pour mémoire qu'au début du siècle, le quartier de l'Auge connaissait un taux de tuberculose très élevé.

Si le constat social est positif - la basse-ville n'est plus le ghetto de la misère - l'analyse devient par contre critique en matière de conservation. De plus en plus, la conception de la

restauration, telle qu'elle est pratiquée à Fribourg, est mise en cause. Elle l'est par les milieux immobiliers, à juste titre puisque les intérêts divergent, mais surtout et cela s'avère plus grave, par tous ceux qui aiment la vieille-ville et observent attentivement sa mutation.

Avant de chercher à comprendre d'où vient le malaise, évoquons brièvement le climat économique dans lequel s'est effectuée, ces vingt dernières années, la réhabilitation de la vieille-ville. Les prix extrêmement bas du marché immobilier ont attiré l'attention des acheteurs sur les quartiers anciens, autrefois méprisés. Progressivement, les amoureux de vieilles pierres, doublés par la cohorte des investisseurs et des spéculateurs immobiliers, se sont arrachés tout ce qui était à vendre. Le résultat est simple, les prix ont en moyenne décuplé, et même récemment on a connu des cas de multiplication par vingt !

Il n'était évidemment pas simple de protéger un ensemble ancien d'une telle importance, face à un marché immobilier qui s'emballait d'année en année. A cela s'ajoutait l'extrême faiblesse des bases légales. Seuls les remparts et les tours de la ville étaient protégés par un règlement du 11 décembre 1920. Le règlement communal sur les constructions en zone protégée du 20 octobre 1969, suivi du règlement du 26 novembre 1971 concernant la conservation des monuments historiques et édifices publics, ont heureusement comblé cette lacune. La loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions, ainsi que le règlement du plan d'aménagement local de la commune de Fribourg du 1er septembre 1986 ont complété l'arsenal juridique à disposition du conservateur des monuments historiques. Sans être parfaits, ces divers textes dressaient tout de même un certain nombre de garde-fous qui, bien utilisés, auraient permis d'éviter à Fribourg des erreurs commises antérieurement dans d'autres villes suisses.

Or, que s'est-il passé ? Comme dans la fable, les erreurs des autres n'ont pas servi de leçon et Fribourg vit actuellement la pénible expérience faite en vieille-ville de Berne, dans l'après-guerre. C'est ainsi que l'intérieur de la plupart des beaux hôtels patriciens a été détruit, faisant place à une banale architecture commerciale fonctionnelle. La dichotomie d'une telle conception de la restauration, veillant au seul maintien des façades, est aujourd'hui unanimement rejetée par les milieux spécialisés, mais aussi - fait intéressant - par les sociologues qui relèvent un lien certain entre une vie sociale épanouie et le fait d'habiter des immeubles anciens harmonieux.

Dernière remarque et non des moindres ! Le pastiche médiéval est habituellement réalisé dans le cadre d'une restauration subventionnée. En règle générale, le maître de l'ouvrage subit - plus qu'il ne le souhaite - ce genre d'intervention beaucoup plus coûteuse qu'une remise en état douce des éléments conservés in situ. Situation absurde : payer cher pour faire du faux ! Le propriétaire est pénalisé en premier lieu puisqu'il assume la part importante des frais supplémentaires. Certains chiffres connus prouvent que l'augmentation est parfois considérable. En outre, une partie de ces investissements inutiles incombe aux collectivités publiques et cela est grave ! Rappelons qu'en ville de Fribourg les restaurations réalisées sous le contrôle du Service des monuments historiques sont subventionnées par le Canton et la Commune à raison de 10 % chacun. Dans certains cas importants, la Confédération verse une participation allant jusqu'à 40 %.

Faut-il parler d'autres interventions arbitraires - répétées régulièrement - et qui modifient insensiblement l'aspect pittoresque de la vieille-ville, détruisant du même coup son charme particulier : exhaussement de maisons que l'on tente maladroitement de camoufler sous un faux colombage de planches clouées à même la façade; enduits ou crépis grossiers; couleurs pastel dou-

teuses qui envahissent gentiment maisons et églises; appuis de fenêtres, cordons ou autres moulures, utilisées au hasard, en remplacement d'éléments qui avaient leur raison d'être. Car ne l'oublions pas, les modules architectoniques des diverses époques ne sont pas des éléments interchangeables d'un jeu de légo que l'on combine à volonté, selon un délicat empirisme esthétique! Ils correspondent toujours au style d'un créateur et d'une époque.

Ce constat sévère, mais basé sur une analyse rigoureuse des restaurations effectuées cette dernière décennie révèle un malaise certain et soulève une question essentielle. Une telle conception de la restauration est-elle encore crédible en 1987 ? Ne vaudrait-il pas mieux renoncer au rêve de création d'une cité gothique idéale pour adopter une attitude réaliste, qui permettrait encore de sauver bien des choses ?

Il serait trop long d'établir ici un catalogue de propositions. Insistons simplement sur la nécessité d'une étude scientifique rigoureuse de l'objet, avant sa restauration. Ainsi les sondages, l'analyse archéologique, la récolte de documents historiques et bien d'autres "recettes" permettraient d'adapter la planification et l'utilisation future à l'esprit du bâtiment et non pas le contraire ! Il faut aussi répéter qu'il y a une alternative à l'usage actuel qui impose la restauration - généralement coûteuse parce que trop perfectionniste - ou permet simplement la destruction, pour des raisons parfois arbitraires. On peut et on devrait développer le principe de la restauration douce qui n'obligerait nullement à remettre en valeur un élément ancien si cela était trop onéreux. Une simple protection suffirait. Une telle conception serait moins coûteuse que la pratique actuelle. Elle favoriserait une politique sociale du logement, tout en préservant le patrimoine historique.



TOUT BEAU, TOUT NEUF,  
PUR GOTHIQUE GARANTI D'ORIGINE :  
VOYONS DE PLUS PRES ...

... car la comparaison "avant-après" est révélatrice :

Dans l'immeuble de gauche, le néo-gothique a remplacé une architecture équilibrée du 18e siècle.

(Neuveville 8)

A droite, ôtez le haut, ôtez le bas pour avoir la façade d'origine. L'arcade et la porte cintrée n'ont probablement jamais existé sous cette forme étriquée. Même remarque pour la grande baie du troisième étage. D'où vient-elle ? Même pas du Plan Martini!

(Neuveville 6)



Un passé qui n'a jamais existé

la vraie brasserie 1900 s'est  
muée en "café" gothique !

On détruit un décor bien de son  
temps alors qu'on "recré" à  
tous les coins de la ville de  
fausses brasseries 1900.

Pour ce faire, on a supprimé la  
porte d'entrée de la maison (!)  
et effacé un curieux panorama  
de Fribourg formant le fond de  
l'inscription "brasserie".



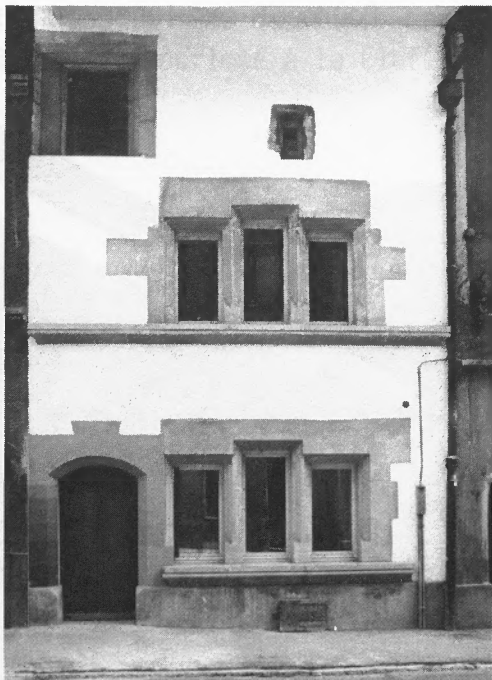
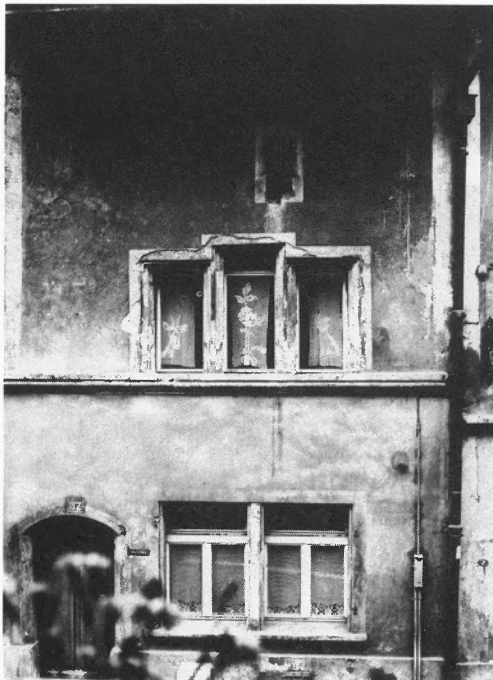
Ici changement de doctrine! Le Schild, dans le même quartier, garde heureusement sa devanture fin de siècle, supprimée à la Clef!





Pourquoi remplacer des fenêtres du 18e siècle par des triplets stéréotypés ?





INTERVENTION HASARDEUSE. Au rez, l'introduction d'un triplet identique à celui du 1er étage et placé dans son axe ne correspondait pas aux structures du bâtiment : une poutre porteuse s'est trouvée dans le vide ! (Neuveville 32)



UNE AUTRE INTERVENTION ARBITRAIRE :

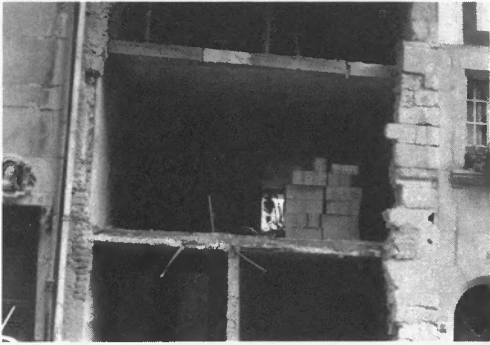
(Rue d'Or 19)





COPIE "AMELIOREE". Reprise de l'arcade Neuveville 44, avec modification de la moulure et de la courbe de l'arc.  
(Court-Chemin 21)





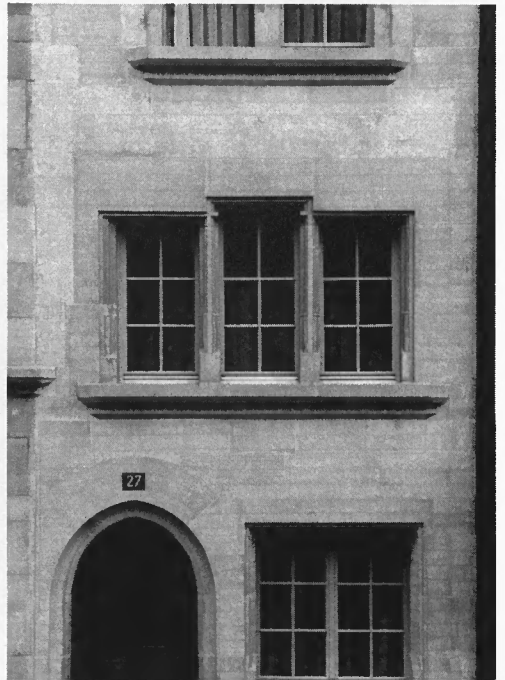
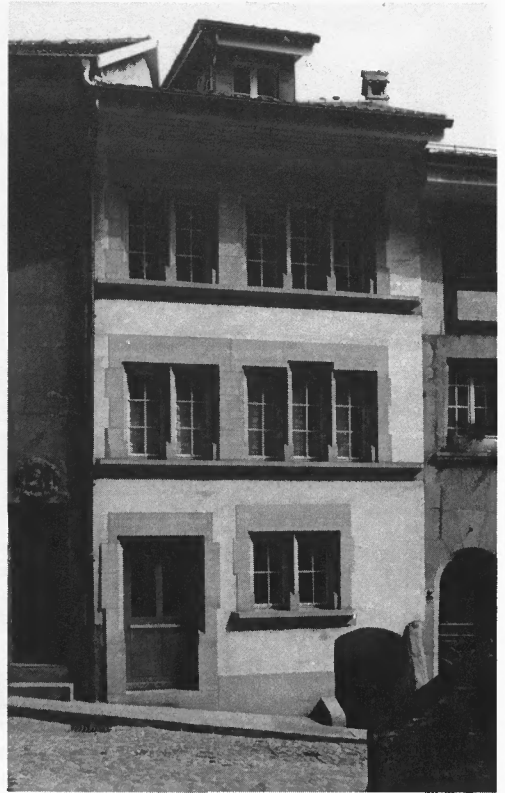
### L'invention 'pure !

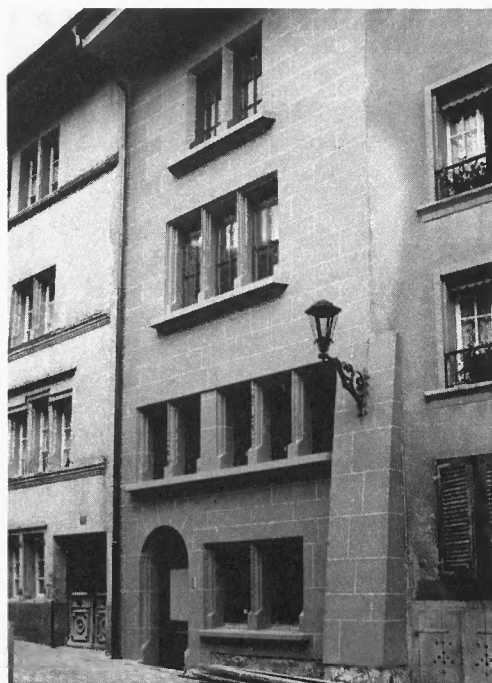
Après le vide, la banalité d'un décor néo-gothique passe-partout.

(Grand'Fontaine 19)

Ci-dessous : Remplacement des appuis de fenêtres originaux par une moulure gothique "universelle". Une telle manière de faire crée l'uniformisation là où régnait un vocabulaire architectural varié.

(Place du Petit-Saint-Jean 27)



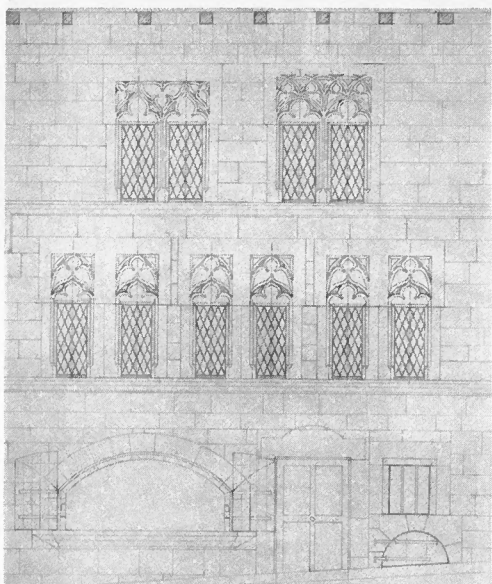


Ci-dessus: Peut-on imaginer restauration plus sèche? Au bas, le placage est inachevé. (rue d'Or 19)

Ci-dessous: Le colombage sert à camoufler une surélévation. (Neuveville 23)



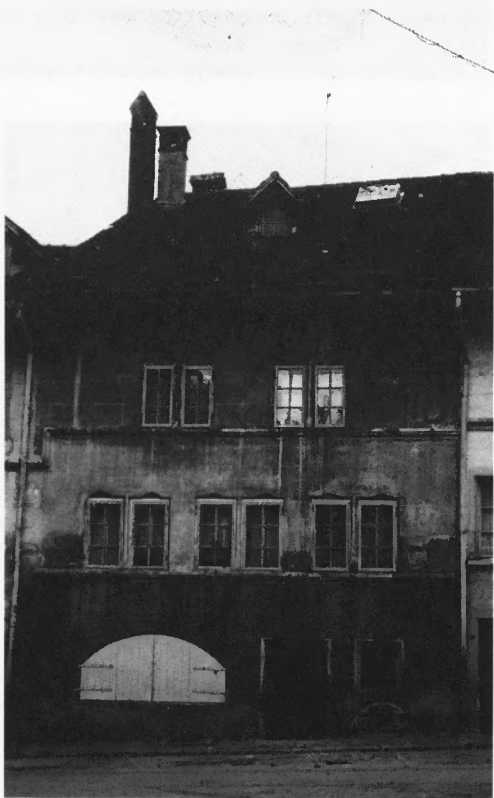
Ici, la solution a été prise à l'encontre du conservateur ...



Ci-dessus: Plan pour l'"amélioration" des remplages gothiques, pourtant originaux (au premier étage). Projet refusé par le propriétaire.

Les remplages ont simplement été dégagés et mis en valeur tels quels.

(Place du Petit St Jean 11)



Les oeuvres supérieures sont restées dans nos villes de province, qui ne sont pas encore internationalisées.

Je propose qu'on institue des pèlerinages à toutes les oeuvres de plein air épargnées encore par la restauration: églises, châteaux, fontaines, etc.

Auguste Rodin, en 1914 !

## Postiches et pastiches...

pourrait être la devise d'un Conservateur qui, dans le "Bulletin immobilier" No 8/87 s'exprime ainsi :

"Martin Martini a réalisé en 1606 une gravure sur cuivre qui, avec la grande peinture sur bois de 4 m de large de Grégoire Sickinger (1587), nous sert énormément pour la rénovation des façades sud de la vieille ville."

La recette est ainsi donnée : réaliser une maquette grandeur nature du Plan Martini. Lequel, malgré toute sa précision, n'est pas un relevé, mais bien un "portrait" de la ville, à une époque où on avait un sens aigu de l'"image" d'une cité : ce portrait était en fait une commande officielle.

Il est impossible de reconstituer une façade ancienne à partir des données du plan Martini qui ne donne qu'une face de la ville. Par contre, l'une des leçons majeures de ce panorama de Fribourg est celle d'une ville inscrite dans un site. Or ce paysage urbain est de plus en plus sévèrement maltraité sans que notre Conservateur y prenne trop garde : les arbres cachent-ils la forêt ?

Un secteur très sensible en fournit la démonstration : celui de la Grand'Fontaine et de la route des Alpes. Cette route construite en 1908 s'inscrit comme une balafre et ne sera en rien

effacée par la construction du parking. Elle va se boursoufler et toutes les astuces de présentation ne changeront rien au résultat final.

Dans le même temps, la construction du quartier de la Grotte, dit "du Pertuis" vient encore plus brouiller le tableau. Cet essai raté de mimétisme architectural est un hybride entre la roublardise des architectes et les compromis du conservateur. D'ailleurs, si l'on en croit la définition du "Petit Larousse", "les hybrides sont rarement féconds"....

La conception romantique du Conservateur donne les restaurations que nous venons de voir. Elle ne préserve pas grand chose mais crée un décor dont ne seront dupes que les touristes-badauds visitant Fribourg à la va-vite.

Elle ne laisse aucune place à l'expression d'une architecture contemporaine, alors qu'à Bâle, comme nous le verrons ci-après, des exemples montrent que cela est possible, qu'un geste créateur n'est pas nécessairement négation d'un environnement historique.

Nous ne pouvons nous satisfaire pour Fribourg d'un conservatisme rétrograde qui réduit la vieille ville à sa propre caricature.

Assez de postiches et de pastiches !

Gérard BOURGAREL



Je suis plus choqué, peut-être, ici (à Reims) que partout ailleurs par les restaurations. Elles sont du XIXe siècle, et, depuis cinquante ans qu'elles sont faites, elles se patinent, mais ne trompent pas. Ces inepties d'un demi-siècle voudraient prendre rang parmi les chefs-d'oeuvre !

Toutes les restaurations sont des copies, c'est pourquoi elles sont d'avance condamnées, car il ne faut copier - laissez-moi le répéter ! - avec la passion de la fidélité, que la nature : la copie des oeuvres d'art est interdite par le principe même de l'art.

Et les restaurations - sur ce point aussi je veux insister encore - sont toujours molles et dures en même temps ; vous les reconnaîtrez à ce signe. C'est que la science ne suffit pas à reproduire la beauté ; il faut la conscience.





Je ne serai pas écouté, je le sais trop. On continuera à casser et on continuera à réparer. Rien n'interrompra-t-il cet abominable dialogue où l'hypocrisie donne la réplique à la violence, celle-là achevant de détruire le chef-d'oeuvre mutilé par celle-ci, tout en protestant qu'elle va le remplacer par une copie, une répétition exacte ? On ne remplace rien, entendez-vous ? On ne répare rien ! Les modernes ne sont pas plus capables de donner un double à la moindre merveille gothique qu'à celles de la nature. Encore quelques années de ce traitement du passé malade par le présent meurtrier, et notre deuil sera complet et irrémédiable.

Auguste Rodin

(Extraits de son ouvrage "Les cathédrales de France" paru en 1914)



Les photos des pages précédentes, accompagnant les textes de Rodin, ont été prises dans une "modeste" église de la région de Chartres. Celle ci-dessus montre le portail intact, c'est-à-dire "non restauré", d'une petite chapelle transformée en grange, nichée au fond d'une cluse perdue du Jura suisse.

Les exemples abondent - se généralisent même dans notre pays - d'édifices restaurés "à mort". Imaginez un instant le tympan ci-dessus, ou le porche précédent, restauré "propre en ordre" et réduit à l'état de "copie conforme" ?

Qu'on me comprenne bien: la restauration est nécessaire. Mais c'est un mal nécessaire. Il faut beaucoup de savoir, de savoir faire, de sensibilité, d'humilité pour ne pas tout réduire à un décor banalisé, comme c'est hélas de plus en plus le cas en vieille ville de Fribourg. Disneyland n'est pas loin...

"Même si cette façade gothique est dans son état original, elle n'est pas réussie. Il convient donc de la corriger et de la rendre aussi belle qu'elle aurait dû l'être".

Voilà le résumé d'un long plaidoyer d'Etienne Chatton, Conservateur des Monuments historiques et édifices publics pour justifier "l'amélioration" d'une maison gothique...



## DE VIEILLES RECETTES QUE L'ON CROYAIT ECULEES ...

Vouloir "reconstruire plus beau qu'avant" a été popularisé chez nous par une chanson de l'Abbé Bovet.

Mais c'est une toute vieille histoire.

En 1908, HANSI (Hans Waltz de Colmar, 1873-1951) se gaussait déjà des architectes et conservateurs allemands qui reconstruisaient le château de Hohkönigsburg comme symbole de la domination impériale sur l'Alsace.

Ci-contre, il se moque de ces "spécialistes" qui arrangent au goût médiéval du temps la porte de la ville de Türckheim :

"Les monuments que le Moyen Age nous a légués ont été laissés, sous la domination française, de façon incompréhensible, dans l'état où ils avaient été construits ! On voit ici l'aspect non pittoresque de la porte dite de la Cigogne. "

"Avec quelle piété et avec quelle compréhension de l'art, ce monument a-t-il été amélioré et complété sous la domination allemande."

HANSI insiste non seulement sur l'adjonction de détails combien romantiques mais aussi sur le traitement coloré de la façade et de la toiture: les pierres d'angles sont soigneusement soulignées et même complétées là où elles n'apparaissaient pas... Jusqu'à la cigogne remplacée par un oiseau en fer blanc ne risquant évidemment pas de salir la toiture...

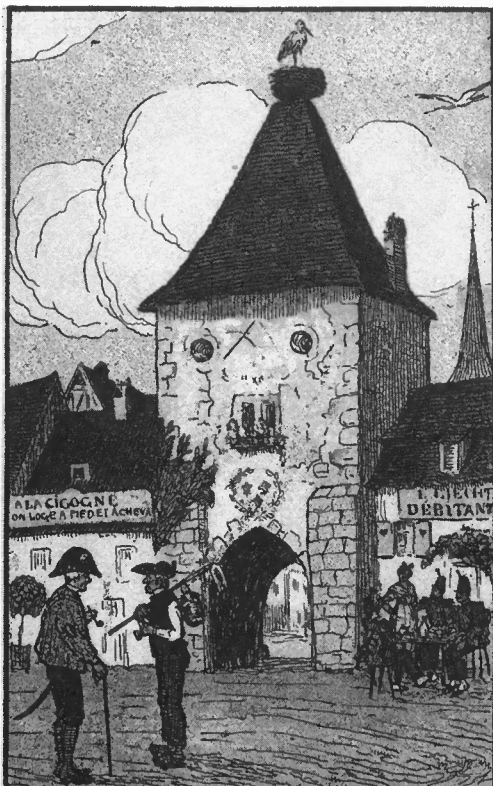
## POURQUOI PAS A FRIBOURG ?

Traitant des méthodes de reconstitution employées au Hohkönigsburg, HANSI suggère que les reconstructions hasardeuses ou problématiques soient affublées de girouettes en forme de point d'interrogation.

A ce taux là, combien de points d'interrogation ne devraient-ils pas figurer sur les façades de la vieille ville de Fribourg ?

Déjà, le Conservateur, Etienne Chatton, recommande l'emploi de couleurs pastel pour les reconstitutions de manière à ne pas trop les mettre en évidence, alors qu'il préconise des couleurs franches pour les éléments réellement anciens.





Bekanntlich wurden unter der französischen Herrschaft die vielen Kunstdenkmäler, welche uns das Mittelalter überliefert hat, ungreiflicher Weise in demselben Zustande gelassen, in welchem sie einst erbaut worden sind! Wie unmalerisch das sogenannte Storchenthor in dem weinfröhlichen Vogesenstädtchen **Türkheim** ehemals ausgesehen hat, zeigt uns nebenstehendes Bild.

Mit welcher Pietät und mit welchem feinen Kunstverständnis unter deutscher Herrschaft dieses Denkmal verbessert und ergänzt wurde, sehen wir aus Fig 2. Die mittelalterlichen Baumeister haben es oft unterlassen wie an der Hohenburg bewiesen ist, gerade an den malerischsten Stellen Erker und

Thürmchen anzubringen; so mussten auch hier die beiden hochromantischen kleinen Erker und die Zinnen hinzugefügt werden. Hervorragend schön ist die bunte und stilgerechte farbige Ausschmückung, in ff. Oelfarbe. Der Grundton ist schön rosa-fleischfarben. Die Ecksteine wurden durch die Malerei hervorgehoben, und wo sie nicht vorhanden waren, durch gemalte ersetzt. Unzweifelhaft aber den schönsten Schmuck bildet der preussische Adler, der in höchst sinniger Weise das Ganze vervollständigt. So ist das alte Bauwerk eine der schönsten Zierden der Vogesen geworden!

**Anmerkung:** Da die Störche das schön gemusterte Dach beschmutzen, und auch sehr oft nicht da sind, dürfte es sich empfehlen einen solchen aus Blech auf dem Neste anzubringen.



## NOSTALGIE OU PAS ...



AVANT : Sur ce rare document de 1865, on voit la façade d'origine de l'ancienne Douane (actuelle Poste du Bourg) construite de 1756 à 1758 vraisemblablement par Hans Fasel le Jeune. On voit encore, à cette date, l'ancien socle de la Fontaine de la Vaillance, transférée en 1840 au chevet de la cathédrale. (Archives Pro Fribourg)

...LE TEMPS N'A PAS DE MARCHE ARRIERE



APRES : Sur cette photo de 1912, l'ancienne Douane a été affublée, à la manière d'un faux nez, d'une cage d'escalier construite vers 1890. A la même époque, la façade occidentale côté cathédrale, a reçu une verrue non moins proéminente. Ce malheureux édifice est donc défiguré et les beaux ornements sculptés au 18e siècle par Joseph Tschupphauer sont irrémédiablement rongés par la pollution.

DOMMAGE CERTES ! MAIS POURRA-T-ON JAMAIS RESTITUER L'ETAT D'ORIGINE D'APRES UNE SIMPLE PHOTOGRAPHIE, SI "PARLANTE" SOIT-ELLE ?

# Les horloges de Bâle sont à l'heure!

"Le présent n'est pas condamné à devoir imiter l'histoire. La conservation des monuments historiques ne régit pas tout. Il est à nouveau possible de bâtir dans un contexte historique. Il est permis d'avoir une idée. Ce message nous parvient de Bâle-Ville..."

C'est un journaliste qui parle (Tages Anzeiger du 16.1.82). Nous sommes en 1982. Que s'est-il passé de si extraordinaire ? Le très officiel "Baudepartement" de Bâle, avec son architecte cantonal Carl Fingerhut, en place seulement depuis trois ans, a pris une décision courageuse l'année précédente : un concours offre, au niveau national, la possibilité aux architectes-créateurs d'intervenir en milieu ancien, à la très historique Spalenvorstadt, zone protégée, chère à tous les bâlois avec sa "Spalendor", symbole même de leur vieille-ville : "le faubourg historique le mieux conservé dans son intégrité à Bâle" (Kunstführer der Schweiz).

Pourtant, dans ce tissu cohérent de façades contigues, une maison manque. Détruit il y a une centaine d'années, le No 9 devrait être rebâti. L'enjeu est de taille, la situation fragile. En plus, une condition obligatoire du concours semble être difficile à résoudre: les camions de pompiers, qui ont leur dépôt de l'autre côté du pâté de maisons, passent par là entre autres accès. Un portail de 5 mètres de largeur doit, en conséquence, leur être réservé.

Les architectes, qu'on dit si gâtés, ne devraient-ils pas reculer devant tant de difficultés ? Ils sont pourtant 304 de tout le pays à s'inscrire au concours et 137 (!) à déposer un projet. Le jury, composé de l'architecte cantonal, de l'aménagiste, du conservateur des monuments historiques et de cinq architectes renommés, ne donnera pas la priorité à un projet historicisant (voir ill.) mais à une création qui convainc par sa simplicité moderne et sa cohérence : celle des architectes zurichois Ueli Marbach

et Arthur Rüegg qui, dans un premier temps, reçoivent le 2e prix et, finalement, l'emportent.

Pendant ce temps, un débat formidable s'engage publiquement. La presse se saisit de ce dossier brûlant et la ville entière en parle. Le Département des Ponts et Chaussées (Hochbauamt) organise une exposition, publie un catalogue richement illustré, où le concours, parmi sept autres portant presque tous sur des bâtisses en vieille-ville, est montré au grand public, sous le titre ambitieux : "Des projets pour Bâle. Concours d'architecture 1979-1983". Nous relevons dans son introduction :

"Chaque ville économiquement et culturellement vivante doit constamment se renouveler. Cela est vrai aussi pour sa substance bâtie historique dont le renouvellement doit se faire dans le respect constant du précieux héritage architectural et dans la perspective de léguer aux générations futures une architecture d'aujourd'hui de haute qualité, composante significative du paysage urbain. Les moyens d'atteindre ce but : l'application responsable de la loi sur la protection des monuments et la promotion consciente de l'architecture contemporaine continuateur et génératrice de la ville."

Nous sommes en 1983. Deux ans plus tard, la lacune de la Spalenvorstadt No 9 se ferme petit à petit, une façade contemporaine s'érige en face d'un oriel gothique tardif, à côté de la célèbre "Haus zur Krähe", richement décorée d'un cycle peint, sous le regard serein de la puissante "Spalendor" qui remonte, elle, au 14e siècle...

Est-il vraiment imaginable d'engager un processus semblable à Fribourg ? Bien sûr, l'antagonisme ville-canton qui freine terriblement toute innovation chez nous est absent à Bâle, qui est à la fois ville et canton, avec un



gouvernement, un appareil administratif, pas deux de chaque...

Mais il faut bien commencer une fois, quelque part, poser les jalons entre personnes compétentes de la ville et du canton. Car il est inadmissible, à la longue, de tenir à l'écart les architectes, les vrais, de notre vieille ville, si nous voulons que celle-ci continue à vivre. Il faudra simplement choisir au départ les exemples avec précautions. Tout ne peut réussir d'emblée, ni à Fribourg ni à Bâle d'ailleurs.

Walter TSCHOPP

La situation. Ci-contre, la Spalenvorstadt. Une maison contemporaine dans la zone protégée de la vieille-ville.

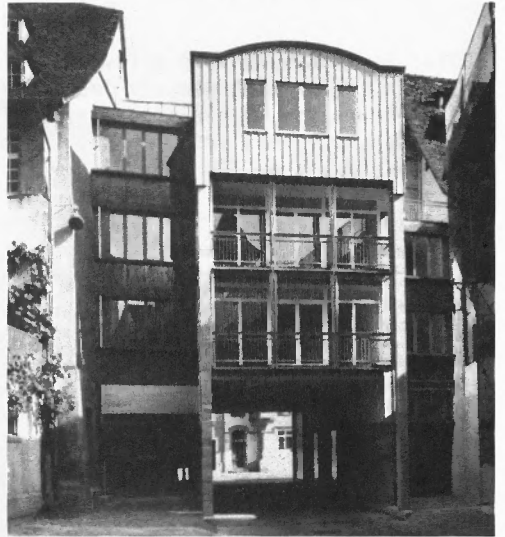
Le contexte : La maison moderne s'intègre parfaitement dans le "tissu" préexistant tout en lui opposant son langage architectural différent. Car c'est à une question de qualité et non pas de différence de langage. Ci-dessous :



La maison : Quel pari difficile que celui de "combler une lacune" dans un ordre contiguë ancien, avec, en plus, cette condition contraignante de devoir laisser un passage de 5 m de largeur à travers la maison (pour les camions des pompiers). Les architectes Marbach et Rüegg, vainqueurs d'un concours national, ont gagné ce pari avec brio.



Une vue sur la façade arrière, non moins convaincante.



Des solutions "historicisantes", il y en avait aussi, dans le concours de 1981. Mais celles-là n'avaient aucune chance à Bâle.



Le point de vue du Président de la Commission cantonale des M.H.:

## Conservation du patrimoine — Actualité du système en place

Fribourg, une terre propice pour la conservation

Le peuple fribourgeois est profondément enraciné dans ses traditions, ce qui ne l'empêche pas de regarder vers l'avenir. Il est attaché à son patrimoine qu'il ne cesse de conserver ou de créer. Il est respectueux des biens culturels qu'il a hérités et il entend les transmettre aux générations futures en y ajoutant sa contribution.

Inutile de relever que la sauvegarde de notre patrimoine et la protection des biens culturels en particulier doivent garder une place privilégiée dans les priorités que les citoyens et les collectivités doivent fixer.

La protection des biens culturels englobe notamment la conservation de nos sites bâtis qui font partie des témoins de notre vie sociale et artistique. C'est la qualité architecturale et le caractère historique qui rendent nos édifices et monuments si précieux et si vulnérables à la fois. L'entretien de notre patrimoine architectural exige des efforts considérables de la

part des particuliers et des collectivités.

On peut heureusement affirmer que notre population fait un effort appréciable et exemplaire dans ce domaine. Le résultat est réjouissant si l'on fait des comparaisons avec la conservation dans certains autres cantons. Il est vrai que nous plaçons souvent la barre très haut et que nous demandons des sacrifices parfois considérables.

Et pourtant, on a rarement observé un tel engagement dans la conservation de notre patrimoine architectural en particulier. Nos cités renaissent peu à peu. De grandes réalisations sont en cours, notamment dans le domaine de la restauration d'édifices publics ou religieux. Elles témoignent du fait que dans notre politique de restauration ou de conservation rien n'est laissé au hasard et que les dépenses sont évidemment proportionnelles aux exigences posées.

La conservation face aux obstacles

Si une profonde volonté de conserver notre patrimoine existe dans notre canton, les obstacles qui se dressent sur le chemin des réalisations ne manquent pourtant pas. Les profondes mutations du 20<sup>e</sup> siècle débouchant sur un matérialisme effréné et sacrifiant tout à la déesse de la rentabilité ne rendent pas les solutions faciles. L'incursion dans le sacrosaint domaine de la propriété privée est d'autant plus périlleuse que souvent des bases légales suffisamment solides font défaut et que nos responsables doivent parfois évoluer "sans filet". Malgré les efforts consentis, notre service cantonal de la

conservation des monuments historiques manque encore d'effectifs et n'est dès lors pas toujours en mesure d'accomplir sa tâche avec l'efficacité souhaitée. La commission cantonale des monuments historiques et édifices publics ou sa sous-commission ont préavisé 629 dossiers en 1986 en vue de la transformation ou de la restauration d'immeubles, donc dans un domaine où la navigation dans le brouillard est à déconseiller si l'on veut éviter des bancs de sable.

La commission précitée préavise, outre un certain nombre de dossiers de constructions, ceux pour lesquels l'Etat participe par une subvention aux frais

de restauration, à savoir les bâtiments classés comme monuments historiques, les bâtiments situés dans une zone protégée, les bâtiments présentant un intérêt historique et esthétique particulier.

Selon les comptes de l'Etat pour l'exercice 1986, les subventions cantonales se sont montées à un peu plus de 900'000 francs.

Selon la réglementation en vigueur, le taux des subventions est de 10, voir de 15 % au maximum.

Les dossiers soumis à la commission sont souvent complexes et concernent des objets importants. Les exigences posées par l'autorité de subventionnement sont souvent élevées par rapport

aux montants attribués. Le principe "qui commande paye" ne peut pas toujours être réalisé à satisfaction. Actuellement, de nombreuses restaurations de fermes sont entreprises et les exigences d'un confort moderne souhaitées également dans les zones rurales sont parfois en contradiction avec les exigences de la conservation. Nul doute que cette dernière ne fait pas que des citoyens satisfaits, ce d'autant plus que la contribution financière est souvent insuffisante.

A cela s'ajoute encore le fait que souvent le courant ne passe pas entre milieux spécialisés ou mouvements d'opposition et les organes responsables de la conservation, faute d'un dialogue suffisamment ouvert et constructif.

### Propositions pour l'avenir et conclusion

C'est donc avec soulagement que nous attendons tout d'abord la nouvelle loi sur la protection des biens culturels dont l'avant-projet a déjà été mis en consultation par le Conseil d'Etat. Cette loi permettra de cerner sans ambiguïté les tâches de l'Etat, des communes et des particuliers en matière de conservation du patrimoine. Elle fixera les mesures de protection, notamment par le biais des inventaires, tout en respectant les droits des particuliers. Les prestations des collectivités publiques y trouveront leur consécration, notamment sous la forme de subventions. Finalement, cette loi fixera l'organisation administrative de la protection des biens culturels.

Il ne faut toutefois pas se leurrer, l'entrée en vigueur de cette législation ne produira pas de miracles. Beaucoup dépendra, comme par le passé, de la bonne volonté et de la compréhension de chacun.

L'effort financier dans le cadre des subventions doit être augmenté. Il est vrai, que dans le budget pour l'exercice 1987 déjà, une augmentation substantielle de la part cantonale a été prévue. Néanmoins, il s'agira avant

tout de revoir le pourcentage actuellement appliqué (10 - 15 %) qui paraît dans de nombreux cas trop faible.

Finalement, il s'agira également de revoir certaines structures, en particulier il faudra étoffer de personnel et de moyens techniques le service cantonal des monuments historiques et veiller à la parfaite représentativité de la commission cantonale.

Certes, la réalisation de ces options constituera un progrès certain, mais ne résoudra pas tous les problèmes. Comme par le passé, les avis convergeront ou divergeront. Les experts resteront ce qu'ils sont, à savoir imparfaits et chacun de nous aussi.

Les mass-médias sensibiliseront et d'aucuns dramatiseront. Des murs subsisteront, d'autres tomberont. Et malgré cela, je reste persuadé que ce rapport de force est nécessaire. Comme le disait Robert Hainard: "La qualité de la vie, c'est l'intensité de la vie". Il ne souhaite pas le compromis entre l'homme et la nature, mais la tension. Et comme dans l'appareil électrique, la tension utile repose sur une isolation convenable. (cahier de l'alliance culturelle romande, nov. 1976).

Celui qui s'engage pour la cause de la conservation de notre patrimoine et en particulier de nos monuments historiques, doit aussi avoir le droit de porter un jugement, de critiquer, de suggérer ou de se déclarer mécontent, n'en déplaise à certains. En se mouvant sur le terrain de l'objectivité, nul ne court un risque, mais y trouvera son compte. Fondée sur une solide législa-

tion - simple mais efficace - portée par des citoyens responsables et encouragée par des collectivités dynamiques, la conservation de notre patrimoine se portera mieux encore que jusqu'ici.

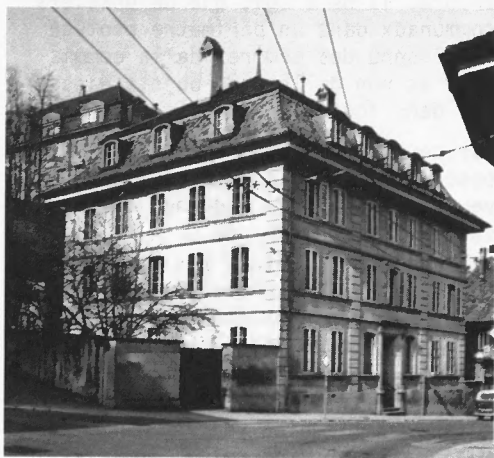
Nicolas DEISS

Président de la commission cantonale des monuments historiques et édifices publics

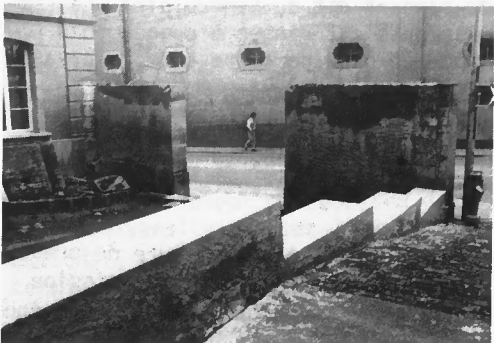
Il ne faut pas toujours crier haro sur les Monuments historiques !

Voici deux exemples où ils n'en peuvent mais...

Ces lourdes échasses ne correspondent tout simplement pas aux plans déposés (en face du Musée d'Art et d'Histoire)



Cette belle demeure du 18e s. est restaurée pour des bureaux...



Le mur de clôture a été abaissé en gradins style barrage anti-tanks : là, les travaux ont été entrepris sans mise à l'enquête.

Dans les deux cas, les propriétaires et architectes devront y mettre bon ordre, tout comme pour le "trou" de la Grand'Rue (voir Pro Fribourg No 65)

# Notre conclusion...

Nous pouvons constater avec satisfaction que le point de vue du Président de la Commission cantonale rejoint le nôtre au moins sur un point :

Le service de la Conservation des Monuments manque de moyens et de personnel. Le travail demandé exige la participation d'une équipe de bon niveau technique et scientifique, on ne peut indéfiniment se fier au savoir ou à l'intuition d'un seul.

De même, comment maîtriser 629 dossiers en une année, quand on ne dispose que d'une séance hebdomadaire de la commission, laquelle doit traiter jusqu'à 15 ou 20 cas par séance ! La Commission du Patrimoine de la ville a bien de la peine à examiner plus de 5 à 6 cas dans le même temps par séance. Et encore, il ne s'agit que de dossiers communaux dans un périmètre protégé bien connu des membres de la commission et non de 15 à 20 objets disséminés dans tout le canton.

Sur ce plan là, nous sommes bien disposés à tirer à la même corde, pour peu qu'on consente à donner des moyens suffisants.

Sur les autres plans, nos points de vue diffèrent et c'est compréhensible. La Commission cantonale défend le point de vue de l'Etat et, avant tout, son Conservateur. C'est son choix et cela entraîne inévitablement des conflits. On l'a bien vu dans le cas de Villarepos ou dans celui, tout récent du rempart dit du Funiculaire. La Commission s'est rangée à chaque fois comme un bloc derrière son Conservateur menacé.

A l'époque de Villarepos, François Gross dans "La Liberté" avait commenté ainsi (le 8.9.84) cette tactique du héraisson:

"Faute d'avoir été en mesure de préserver l'ancienne église, la commission plaide pour sa propre maison. Elle énumère la liste de ses démarches; elle

dresse l'inventaire de ses interventions. On lui donnera acte qu'elle, ni le conservateur, n'ont chômé. Seize ans durant, ils se sont échinés à tirer la sonnette d'alarme."

"Ils auraient, sans doute, grossi leur audience s'ils n'avaient pas, trop longtemps, préféré l'extrême discrétion à la publicité. Il ne suffit pas de déplorer la vivacité de certaines prises de position dans les médias. La télévision, la radio et la presse auraient pu être, en temps utile, d'un grand secours pour ces muets du sérail. Ils retrouvent la parole une fois exécutée la sentence. Une plaidoirie n'a jamais remis sur des épaules la tête tranchée d'un guillotiné."

"Faute d'avoir obtenu la grâce de vénérables pierres, la commission implore l'indulgence des censeurs en sa faveur. Elle demande surtout l'absolution pour le conservateur, crucifié par certaines plumes polémiques. Il s'est, à l'époque, plaint d'avoir "reçu des tombereaux d'injures...". Il a, disait-il, souffert comme s'il avait perdu "quelqu'un de proche".

"Il n'a pas hésité aussi à montrer du doigt l'auteur du crime: Le Conseil d'Etat qui, selon lui, aurait "privilegié la démocratie locale" et "n'a pas respecté l'intérêt général".

"En prenant sous son aile ce chatton blessé, la commission l'abrite-t-elle seulement de la grêle tombée des médias? Ce serait, pour le moins, tardif, l'orage ayant cessé."

"Le communiqué paraît s'adresser, à la cantonade, aux Excellences noircies par l'un de leurs serviteurs."

Trois ans après, les séquelles de Villarepos ne sont pas effacées. Les fameuses fresques que le Conservateur déclarait être "à 90 % intactes" n'ont toujours pas pu être réutilisées alors qu'il affirmait qu'il y avait cinq édifices susceptibles de les accueillir.

# Donner à la conservation les moyens de conserver

Si nous évoquons, bien nécessairement, ces conflits, c'est avec l'espoir qu'on en tire enfin la leçon et qu'on fasse en sorte qu'ils ne se reproduisent plus.

La conservation est affaire de moyens. A l'heure actuelle, ses moyens sont notoirement insuffisants : le service cantonal se compose d'un conservateur à plein temps (en place depuis 1970), d'une secrétaire à mi-temps et d'un jeune architecte, à plein temps depuis le début de cette année.

Ce service a la tâche de conserver la ville ancienne de Fribourg, soit 700 maisons anciennes dont 150 environ d'époque gothique. A cela s'ajoutent les couvents et les églises, les chapelles et un remarquable ensemble de tours et de fortifications, des quartiers entiers 1900, comme ceux d'Alt et du Gambach, etc.

Pour l'ensemble du canton, on compte six villes médiévales avec d'importants restes de fortifications : Rue, Gruyères, Romont, Morat, Estavayer, Bulle, sans compter Châtel-St-Denis. Il y a au total plus de 200 manoirs ou anciens châteaux baillivaux. Des églises, des chapelles en quantité. Des ensembles villageois et une foule de fermes isolées méritant protection.

Le service, dans son état actuel, ne peut maîtriser une tâche pareille, ou il doit faire des miracles...

Cet état de choses n'est pas tout à fait innocent : il correspond à la mentalité d'un responsable qui entend tout régler à sa guise et selon son inspiration. Tout le monde n'est évidemment pas apte à travailler en équipe. Un homme-orchestre n'est pas toujours l'homme providentiel et fait courir le risque de sérieuses bavures.

Le service de la conservation doit se dégager d'urgence d'une certaine forme d'empirisme éclairé qui ne correspond plus du tout à l'énorme gonflement de la construction et de la restauration.

Les chantiers se multiplient. Les transformations sans nombre d'un patrimoine urbain et rural qui doit être entrete nu, adapté aux conditions modernes pour survivre, nécessitent des moyens pour inventorier, analyser, prévenir, conseiller, informer avant même de conserver. Trop d'interventions de la conservation sont soit trop tardives, soit insuffisamment étayées. A l'heure actuelle, la conservation ne sauve même plus les apparences.

## DES MOYENS A METTRE EN PLACE

Vu son importance au plan national (et tout autant du point de vue de ses habitants) la ville de Fribourg devrait avoir un conservateur. La transformation galopante de la vieille ville nécessite un inventaire rapide car il faut parer au plus pressé. La typologie des bâtiments anciens devrait être enfin établie de manière scientifique. Des notices devraient être établies à l'usage des propriétaires, des architectes et des artisans pour mieux les informer de leurs droits et de leurs obligations et pour les orienter quant aux prescriptions et règles de l'art à respecter. A plus long terme, des relevés complets (des caves, des toitures par exemples) devraient être réalisés.

Tout cela nécessite pour le moins, aux côtés du Conservateur, des techniciens-architectes, un historien pour les recherches et la documentation, un restaurateur pour les sondages, un archéologue. Des mandats devraient pouvoir être donnés à un juriste pour les cas difficiles. Sans compter un poste régulier d'assistant de l'Uni qui permettrait de former des historiens sur le tas. Nombre d'études pourraient être entreprises dans le cadre universitaire avec l'aide du fonds national. Enfin la composition de la commission cantonale devrait être revue.

Gérard BOURGAREL

De la

# ROUTE DES ALPES

au parking

La route des Alpes a été l'une des grandes réalisations édilitaires du début de ce siècle. Alors que les premiers projets dataient de 1840, la difficulté et le coût de réalisation allaient les différer. Les études se succédèrent sans résultat et l'on construisit même le quartier Saint-Pierre sans tenir compte de la future route. L'amélioration du réseau routier cantonal et le chemin de fer allaient la relancer. Au début du siècle, la rue de Lausanne, avec son tram, connaissait déjà les encombrements de circulation. Mais les commerçants s'opposaient à la route des Alpes de crainte que le trafic ne les déserte !

C'est finalement par décision du Conseil général du 14 avril 1897 que le feu vert fut donné. Mais il fallut encore cinq ans pour voir le commencement des travaux. La fixation du tracé et les expropriations étaient autant d'obstacles à surmonter. Une dizaine de maisons seront sacrifiées et nombre d'autres dépréciées par une artère passant devant leurs fenêtres ou par un mur de soutènement à ras leurs façades arrière et les maisons de la rangée sud de la rue de Lausanne allaient perdre leurs jardins en terrasse.

De plus, l'impact sur l'environnement (on parlait alors d'esthétique mais déjà de paysage urbain) allait soulever des vagues. La menace sur le Tilleul provoquera une belle polémique de même que les transformations de la place de l'Hôtel de Ville et la difficile liaison avec la Grand'Fontaine.

La lecture du volumineux message du Conseil Communal de 1905 est instruc-

tive. Il y est dit qu'"il n'y a aucune raison qu'un Tilleul qui a déjà vécu 400 ans ne vive pas encore 100 ans et plus". En désespoir de cause, le Conseil fit appel à un collège d'experts suisses, présidé par le seul Fribourgeois membre, Georges de Montenach, et comprenant des hommes de premier plan tels que l'architecte G. Fatio de Genève ou le Stadtbaumeister de Zurich. On voit, dans leur rapport, se dessiner la réaction contre le cosmopolitisme architectural. A la question des modifications à apporter à la Place de l'Hôtel de Ville, ils recommandent de "choisir un architecte capable qui sache s'inspirer de tous les motifs artistiques dont la ville de Fribourg est si riche et ne pas copier ceux de toutes les capitales de l'Europe."

Une fois tous les obstacles et oppositions levés, les travaux commencèrent en mars 1902 et durèrent six ans ! Les fondations de la route réservèrent des "surprises désagréables". Les fouilles atteignirent des profondeurs considérables à la recherche d'un fond solide, composé d'une couche de gravier dur reposant sur la molasse. La largeur de la première assise s'augmentait en proportion jusqu'à 6 ou 7 mètres. Des hésitations apparurent dans la direction entraînant des interruptions de chantier.

Cette difficile entreprise fit donc l'objet de longues tractations pour aboutir au consensus final.

80 ans plus tard, rien de tel. La Commune a renoncé à prendre ses responsabilités en laissant faire les promoteurs et en ne gardant pas la maîtrise du projet. L'occasion d'une étude et d'un concours a été manquée. G.B.



La construction de la route des Alpes allait entraîner la destruction de toute une rangée de maisons :

Ici, au bas de la rue des Alpes, les maisons à droite furent condamnées :

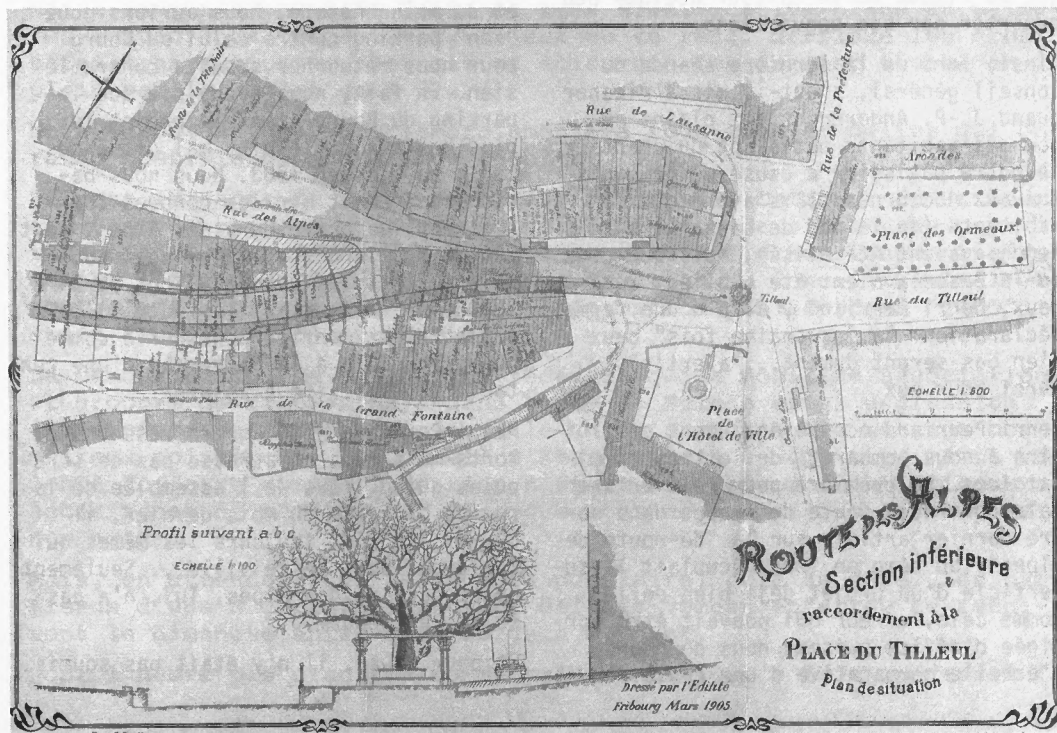


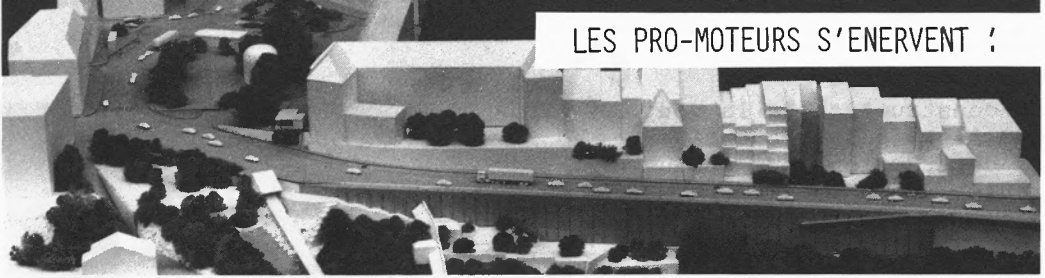
Le même pâté de maisons vu du Tilleul.



Ancienne Rue des Alpes (démolie en 1906-1907)

Ci-dessous: le plan de l'Edilité accompagnant le volumineux message du Conseil Communal au Conseil général, daté du 2 mai 1905. Ce tracé fut encore modifié de manière à ne pas passer au ras des façades de la rue du Tilleul. Cela au détriment de ce dernier qui allait se trouver en plein centre de la circulation.





Les promoteurs du parking des Alpes sont de mauvais poil. Ils ne supportent mais pas du tout nos critiques, nos questions et nos oppositions. Comme nous les comprenons! Nous avons suivi attentivement depuis le début les aller-retour, repentirs, hésitations d'un projet à géométrie variable, longuement retardé et finalement repêché de justesse par les assureurs locaux. Connaissant la fragilité de leur château de cartes financier, nous sommes pleins d'indulgence pour leurs nerfs ébranlés.

Les promoteurs ont deux porte-parole loquaces et tonitruants: l'un est Louis Gapany, à l'esprit critique fort aiguisé... dès lors qu'il n'est pas intéressé directement! C'est donc un plaisir de l'entendre chanter les louanges d'un projet urbanistiquement admirable et architecturalement mirifique.

L'autre est Henri Perriard, le pâtissier retraité de la rue de Lausanne qui se voue tout feu tout flamme à "son" parking, qui n'est pourtant pas la plus réussie de ses pièces montées. Il n'empêche que ce sympathique et bouillant retraité bataille ferme en première ligne au risque de se laisser quelque peu emporter par ses convictions.

Ainsi, lors de la dernière séance du Conseil général, s'est-il mis à ricaner quand J.-P. Anderegg s'est plaint au nom des habitants pâtissant du chantier de notre pâtissier à cause de bruyants travaux nocturnes. Il s'avéra que les habitants (de la rue de Lausanne s'entend) avaient été avisés, mais que ceux de la Basse avaient été oubliés. Généreux, Henri Perriard y alla d'une ferme déclaration: la "prochaine fois" ceux d'en bas seront dûment... "avertis".  
Merci pour eux.

Henri Perriard occupe également ses loisirs à nous bombarder de lettres comminatoires. La première pour relever une malencontreuse faute de frappe dans notre dernier article sur la "dé-route des Alpes". Un zéro en trop décuplait la superficie d'un projet déjà bien enflé comme cela, erreur qui pouvait être corrigée d'office puisque nous donnions l'échelle comparative d'une centaine de

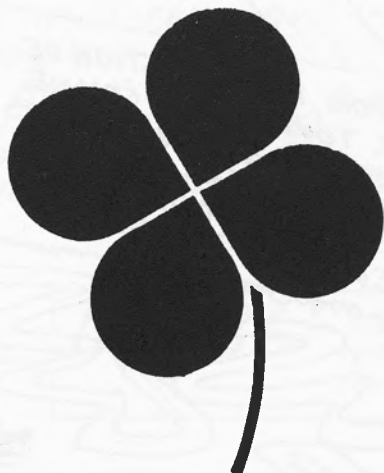
logements (exacte celle-là). Tout disposés à rectifier la chose (ce qui est fait), nous leur avons gentiment demandé si, par hasard, l'information que leur parking aura 573 places au lieu des 509 fixés par le permis de construire ne résultait pas, aussi, d'une faute de frappe? Mauvais joueur, Henri Perriard ne nous a pas répondu.

Mais un mois plus tard, il brandit ses foudres et nous menace même d'attaques personnelles! Comme si son chantier ne faisait déjà pas assez de bruit, il veut "nous dénoncer publiquement".

Pêle-mêle, il nous accuse de duplicité et de malhonnêteté. Nous aurions joué "son" parking contre celui du Bourg pour nous retourner ensuite contre le sien. En fait, nous avons dit que le parking du Bourg était le projet le plus coûteux et le plus mal situé des trois en lice en 1983. Nous nous basons naïvement sur les données fournies par les promoteurs des Alpes, soit 25'100 Fr. la place. Ce en quoi nous avons tort: les places y sont de 34 à 38'000 Fr. Mais à qui la faute si ce projet s'est gonflé, boursouflé comme une grenouille à la recherche d'une rentabilité difficile à assurer?

Henri Perriard joue aux redresseurs de torts mais ne s'embarrasse pas de scrupules quand, lors de l'assemblée de la rue de Lausanne du mois dernier, il clame: "Ce sont toujours les mêmes qui dénigrent dans cette ville... Seulement notre parking des Alpes, lui, n'a pas eu de référendum!"

Et pour cause, il n'y était pas soumis.



## C'est tout bon! Bravo et merci

Un record ! En trois mois, les quatre initiatives "trèfle à quatre" ont sans peine dépassé le cap des 100'000 signatures requises. Aux dernières nouvelles, l'initiative contre le tronçon de la N 1 Morat Yverdon a obtenu plus de 140'000 signatures et vient en tête des quatre.

Notre canton a une très belle et très significative place au palmarès : avec 7'843 signatures, il est au 4e rang, derrière les gros bataillons zurichois, bernois et soleurois (ce dernier touché en plein par le projet de N 5).

Nous adressons nos vifs remerciements à tous ceux et celles qui ont rendu possible ce magnifique résultat.

Le premier geste de mauvaise humeur du Conseil Communal de Fribourg essayant de prendre prétexte de notre récolte de signatures pour la restreindre aux abords des bureaux de vote a été heureusement effacé par l'attitude ferme d'une large fraction du Conseil général et tout s'est réglé en disant que l'information publiée dans "1700" était fausse. Et c'est tant mieux.

La démonstration de solidarité fédérale qui a mobilisé associations et groupes de citoyen(ne)s dans toute la Suisse est l'expression d'une prise de conscience nouvelle qui n'a pas encore atteint nos milieux politiques. Le Conseil d'Etat vaudois a déjà exprimé sa volonté de faire comme si de rien n'était. Le gouvernement fribourgeois pense de même. C'est dire que nous ne sommes pas au bout de nos peines.

Mais, en attendant, un tel succès populaire, cela se fête. Les partisans d'une N 1 profondément et définitivement enterrée se réuniront le dimanche après-midi 28 juin à Morat.

Pour l'heure pas d'autres commentaires. On vous a fait un dessin !

**HORREUR!** 25 ANS  
APRÈS L'EUPHORIE DES  
GRANDS TRAVAUX AUTO-  
-ROUTIERS, IL MANQUE  
ENCORE QUELQUES KILOMÈTRES  
À L'AUTOROUTE LISBONNE-  
HELSINKI...

... OÙ ÇA ?..

... EN  
SUISSE !!

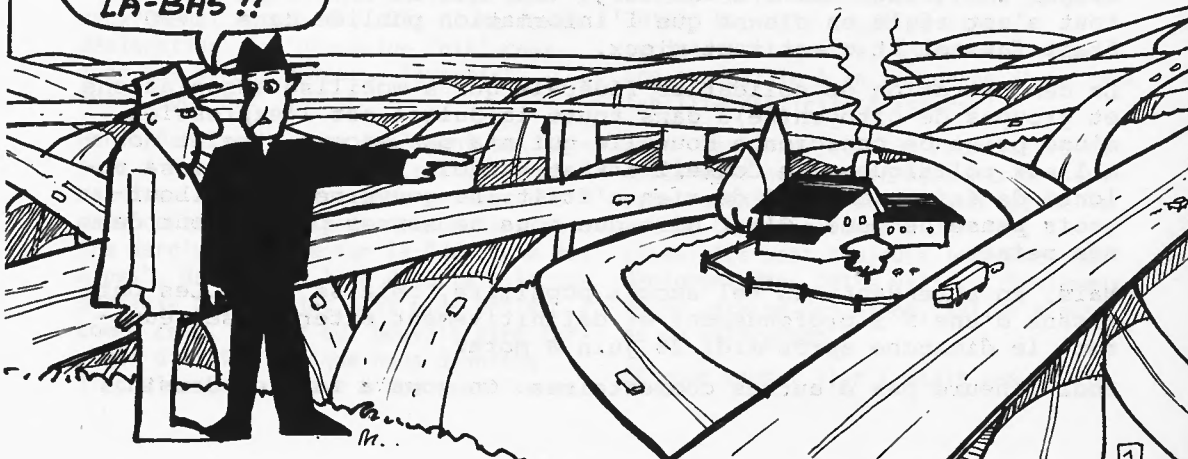
... L'INTREPIDE PAYSAN ERNST  
FANKHAUSER ET LES  
IRREDUCTIBLES BERNOIS  
ENVISAGENT LE PIRE!  
ERNST  
FANKHAUSER?  
C'EST LA FERME  
LÀ-BAS !!

Helsinki

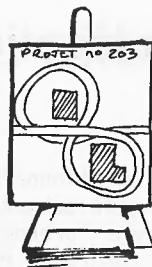
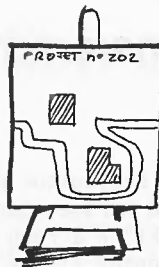
CETTE FOIS, PLUS QUESTION DE  
PASSER TOUT DROIT, COMME  
A FLAMAT... LES INGENIEURS  
DOIVENT LOUYOYER.  
CELA DONNE DE  
CURIEUX ZIG-ZAGS:



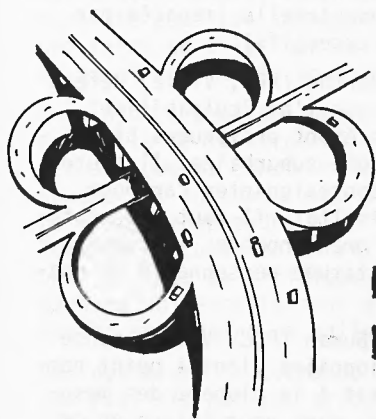
Mixis-



LES INGÉNIEURS, QUI  
PLANCHENT DEPUIS  
25 ANS SUR LE  
CONTOURNEMENT DE  
MORAT, EN SONT À  
LEUR X<sup>ième</sup> VARIANTE.



**DEC.86**: LES TRAVAUX PUBLICS ONT UNE  
NOUVELLE PRÉSENTATRICE. ELLE NOUS  
ANNONCE UNE AUTOROUTE ÉCOLOGIQUE!



Comment se  
s'écrit autoroute  
écologique?

avec des  
guillemets!



L'OPINION PUBLIQUE Y SOUSCRI-  
-RA T-ELLE? EN ATTENDANT  
SON VERDICT: **ARRÊTONS  
LES TRAVAUX!!**

STOP



# Les réactions à notre questionnaire écologique

Notre questionnaire écologique paru dans notre cahier de mars et parallèlement dans "brennpunkt" n'a reçu qu'un petit nombre de réponses (15 en tout) des député(e)s au Grand Conseil, mais ces réponses permettent cependant de se faire une image intéressante de la sensibilité écologique naissante de notre parlement cantonal.

Il y a tout d'abord un net clivage entre alémaniques et romands ou peut-être un simple décalage car la vague écologique se fait plus profondément sentir Outre-Sarine. C'est ainsi que quatre députés socialistes singinois ont adhéré pleinement à notre catalogue de mesures : Franz Brügger, Cyrill Brügger, Erwin Jutzet et Josef Vaucher; un chrétien-social : Eduard Baeriswyl et une démocrate-chrétienne, Marie-Therese Meuwly qui anime au sein du Grand Conseil un Club pour la sauvegarde des bases naturelles de la vie.

Côté romand, les réponses sont au nombre de neuf. Elles présentent un éventail d'attitudes très diverses. Elles vont de l'acceptation (Richard Ballaman, écologiste, Sarine; Francis Jenny PS, Sarine; Claire Tschopp-Nordmann, PS, Ville; Philippe Wandeler, PCS, Ville, ce dernier avec des réserves en ce qui concerne le Pont de la Poya, acceptable dans la mesure où on réduit le stationnement au centre des pendulaires) à des réactions plus ou moins mitigées et des réflexions sur l'engagement politique.

Ainsi Brigitte Oberson (PS, Broye) approuve notre démarche, "les principes d'action et les mesures présentées .. ne me paraissent ni radicales, ni extrêmes. Je suis d'avis qu'une action simultanée dans tous ces domaines est indispensable". Elle estime que "le rôle des politiciens est d'assurer une évolution "heureuse" dans ce domaine", étant bien consciente de la complexité d'une telle démarche.

Réaction opposée, celle de Philippe Menoud (PDC, Gruyère) qui souscrit aux intentions mais se distance des mesures proposées, perçues "comme un arsenal de pointes tranchantes, catégoriques, sans alternatives. Il préconise une façon de passer aux actes de manière douce, sans aller "à l'encontre du maintien de l'acquis social, d'un haut niveau d'emploi, du développement de nos exportations (ne devant pas être grévées de charges écologiques), de la production industrielle (menacée par des blocages excessifs).

Jean-Pierre Dorthe (PDC, Ville) défend les citoyens que l'on "culpabilise", les nuisances étant provoquées bien plus par la zone suburbaine. Il doute des mesures contraignantes car pour obtenir un résultat, il faut l'acceptation du plus grand nombre. Il compte plus sur l'attitude personnelle de chacun.

Dominique de Buman (PDC, Ville) pense que ce questionnaire vient à point nommé. Il souscrit à la plupart des mesures proposées, sans nous suivre en ce qui concerne la NI ou le Pont de la Poya.

Pour Michel Jordan (PS, Sarine), c'est l'occasion d'une réflexion sur l'engagement politique. Il nous reconnaît la dimension d'un mouvement social qui agit sur le politique: deux dimensions complémentaires qui doivent garder leur indépendance. Il voit un danger dans une attitude exclusive. En admettant que les mesures préconisées atteignent le résultat global recherché, encore faut-il que le respect de l'environnement passe par le combat pour le respect de l'homme. L'écologie doit, à ses yeux, "inclure dans sa définition la recherche de la justice dans les rapports que les hommes entretiennent entre eux." Voilà, trop sommairement résumé, le doigt mis sur une certaine ambiguïté de l'écologie, qui se reflète dans l'actuel conflit de tendances au sein de ce mouvement.

# Pont de la Poya: solution ou alibi?

Depuis des décennies, nos édiles, faute de conception d'ensemble, s'accrochent à un mythe : le Pont de la Poya.

Ce projet n'est pourtant qu'une idée réchauffée : on en parlait déjà au tout début du siècle, alors qu'on envisageait de remplacer le Grand Pont Suspendu.

Le plan d'aménagement n'ayant pu résoudre les problèmes de circulation en ville de Fribourg, ce projet de pont aura été pour les aménagistes lausannois une façon de filer par la tangente et de se dire : "Après nous le déluge".

Le projet a pourtant une utilité évidente: celle de se bercer d'illusions en pensant que sa construction va tout résoudre. Et surtout comme prétexte pour ne rien entreprendre pour réduire le volume de circulation en ville: puisqu'on vous dit que ce mirifique projet est la panacée universelle pour diminuer le trafic et réduire la pollution!

Cet optimisme de commande n'est pourtant pas réaliste car les erreurs d'appréciation ont un effet cumulatif :

## 1. Pont de la Poya = ville habitable.

Pour soulager les abords de la Cathédrale, la solution du pont peut paraître idéale. Mais elle ne fait que reporter les nuisances un peu plus loin, au détriment d'autres quartiers, sans les réduire.

## 2. Le Pont de la Poya réduira le trafic.

Il n'aura au plus cet effet que dans le quartier du Bourg. Par contre, en contournant les actuels embarras de circulation, il encouragera à gagner le centre-ville en voiture, un centre-ville où vont se multiplier les parkings (ceux prévus ont une contenance de 4'000 places!) qui agiront comme autant de générateurs de trafic. Afin de calmer les oppositions dans les quartiers d'Alt et du Jura, on prévoit un passage en tunnel, ce qui réduira le bruit (après le chantier!) mais pas la pollution atmosphérique.

## 3. Le Pont de la Poya assainira l'air.

Comment parvenir à ce résultat sans réduire le trafic? Déjà maintenant les normes fédérales pour la pollution de l'air ne peuvent plus être respectées en ville de Fribourg. Alors que la ville de Zurich empoigne le problème et s'apprête à dépenser 80 millions pour réduire le trafic et diminuer la pollution, Fribourg s'apprête à dépenser presque autant (60 millions) en sens contraire...

## 4. Pont de la Poya = liberté individuelle intacte.

Les automobilistes ne constituent pas une classe privilégiée. Ils sont des citoyens responsables au même titre que les autres. La vie de plus en plus de gens est écartelée entre les lieux d'habitat, de travail et des loisirs. On cherche à se rendre le plus vite possible d'un lieu à l'autre sans se soucier des autres. Peut-on continuer ainsi ? Déjà Zurich et d'autres cantons envisagent sérieusement d'imposer des limites.

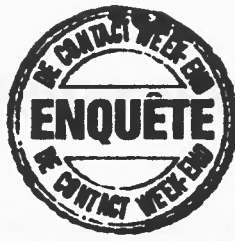
## 5. Pont de la Poya = transports en commun facilités.

Le pont améliorera la liaison TF du Schönberg à la place Notre-Dame, mais n'incitera pas le moins du monde les automobilistes à utiliser les transports en commun.

En conclusion, dans le contexte actuel, le pont de la Poya aura des effets négatifs et n'est qu'une dangereuse illusion : qu'on puisse tout résoudre d'un coup de baguette magique sans rien changer à nos habitudes et à nos mentalités. Les 60 millions qu'on s'apprête à dépenser (avec tous les millions qui s'investissent dans les parkings) seraient mieux placés dans la promotion des transports publics, seule alternative réelle pour une ville habitable.



# Attention — Bidon:



"A journal gratuit, affirmations gratuites", serait-on tenté de dire au sujet de ce "Contact week-end" qui, non content de remplir nos boîtes aux lettres, essaie de nous bourrer le crâne.

Cette feuille gratuite se lance ainsi dans des enquêtes à l'esbroufe. L'une des dernières en date sur l'utilisation de la Caserne de la Planche. Nous avons reçu une lettre nous demandant de participer à cette "enquête", à laquelle nous nous sommes bien gardés de répondre. Bien nous en a pris, car ceux qui ont joué ce jeu-là ont été bien arrangés. Leurs contributions ont été caviardées, caricaturées, réduites à trois fois rien par le commentateur de service, Louis Gapany. Dans le même temps, la prose de ce pâle continuateur de Markus Waeber s'étale à longueur de colonnes afin que rien ne nous échappe de sa diarée urbanistico-militaro-culturelle.

Sa conclusion, toute personnelle, on s'en doute, est que l'armée doit rester en plein coeur de notre vieille-ville. Pour arguments : "en cas de conflit et de mobilisation, on demandera à l'armée d'être parmi le peuple" ou encore "les exemples démontrent que partout où l'armée est présente de manière discrète,

comme à la Planche, il y a essor du tourisme". Pas d'objections ? Rompez !

Nous avons encore la chance d'avoir à Fribourg deux quotidiens qui sont des journaux d'opinion. Avec leurs qualités et leurs lacunes. Leur rôle est irremplaçable : il se mesure à l'absence d'éthique journalistique et professionnelle de "feuilles de chou" qui cherchent à camoufler leur marchandise publicitaire sous une couverture rédactionnelle. Il faut que chacun en soit bien conscient et ne mélange pas les torchons avec les serviettes.

A part cela, l'avenir des grands bâtiments mal ou sous-utilisés de la Planche (caserne, Werkhof, Commanderie de Malte et terrains de l'ancienne usine à gaz) est une chose sérieuse.

Nous avons maintes fois traité ce sujet et il a fallu bien du temps et l'échec de coûteux projets pour qu'on se soucie enfin de trouver une meilleure utilisation à cet ensemble unique de bâtiments. Mais on s'y prend en ordre dispersé au détriment de l'ensemble. Il y a pourtant là une chance unique de concevoir un aménagement global. Nous y reviendrons mais, en attendant, foin des bavardages de Contact week-end.

## et sondage insondable...

De même que les "enquêtes", les "sondages" tournent à la manie. Dans un tout autre ordre d'idées et avec un impavide sérieux scientifique, on nous a présenté un sondage d'opinion de la "Communauté romande". Rien à redire à cela s'il s'agit seulement de prendre le pouls des membres d'une nouvelle association. Mais il y a quelque imprudence à vouloir extrapoler et à diffuser des "pourcentages" sans grande signification. C'est ainsi que, sur la base de 54 réponses, on estime que

57,4 % pensent ceci et 15,1 % pensent cela. Au fait, le 0,1 % de 54, c'est quoi ? En d'autres termes, qu'un membre de la Communauté romande éternue et cela fait 1,9 % d'enrhumés.

Il serait prudent de réserver ce genre d'exercice à l'usage interne. La Communauté romande a intérêt à être prise au sérieux pour jouer le rôle d'interlocuteur dans le débat qui s'amorce sur les relations entre les communautés linguistiques.



# En bref

## UNE ASSEMBLEE GENERALE SEREINE

Notre assemblée du 29 avril s'est déroulée dans une excellente ambiance. Les assises de notre mouvement sont solides, nos deux équipes romande et alémanique travaillent la main dans la main et, surtout, nous n'avons pas eu de coup dur du genre Parking du Bourg ou Villarepos pour nous "stresser" à la limite de nos ressources. Résultat, un effectif de membres et d'abonnés en hausse et des comptes équilibrés. Une remarque cependant à ce sujet : nous "tournons" juste, sans disposer de réserves. Mais cela correspond aussi à notre manière de faire depuis la création de "Pro Fribourg" en 1964. L'argent dont nous disposons sert à améliorer la qualité de notre revue, à développer notre documentation, à lancer des actions. La collaboration étroite avec des mouvements amis comme l'AST ou la Société d'Art Public augmente notre efficacité tout en limitant les frais.

L'équilibre est fragile, puisque notre "capital" est d'un peu plus de 500 Frs à fin 86. Notre vrai capital, c'est la confiance de nos membres et lecteurs !

Les contacts noués dans le canton nous incitent à étendre notre rayon d'action tant du côté romand qu'alémanique. Déjà "brennpunkt" est solidement implanté en Singine. C'est également le cas dans la région suburbaine de Fribourg. Mais nous devons traiter de plus en plus de problèmes qui sont à l'échelle cantonale. Du plus, nous estimons avoir un rôle à jouer sur le plan de la solidarité ville-campagne, à l'encontre parfois des réflexes frileux ou égoïstes de nos édiles citadins.

Notre assemblée s'est achevée sur une conférence-débat de M. Vincent Mangeat sur le thème "Aménager pour la ville". Le conférencier est parvenu à faire passer sa foi dans le métier d'architecte: il nous a présenté des exemples convainquants du travail de jeunes architectes, particulièrement au Tessin, qui redonne espoir dans une profession qui n'est pas, ne doit pas être, le domaine exclusif des architectes-promoteurs que nous connaissons. C'est sur cette petite musique d'avenir que nous nous sommes quittés à la fin d'une soirée très vivante.

### Compte d'exploitation 1986

Cotisations	67'460.50	Frais généraux	19'459.05
Ventes au numéro	4'069.35	Frais bulletins	53'195.15
Subsides + participations	2'800.--	Référendum financier	2'048.10
Bénéfice sur publications	1'468.--	Amortissement matériel	1'240.--
Intérêts et escomptes	461.60	Bénéfice de l'exercice	317.15
	<u>76'259.45</u>		<u>76'259.45</u>

### Bilinguisme: la nécessité d'un dialogue communautaire

Des solutions doivent être trouvées aux problèmes linguistiques, ne serait-ce que pour faciliter la vie des gens dans notre région bilingue. On doit souhaiter que les extrêmes se rejoignent en ce sens. On peut aussi envisager les choses d'une toute autre façon: en parlant de notre capacité séculaire de vivre ensemble et de faire oeuvre com-

mune. C'est là-dessus qu'il faut tabler pour trouver un juste équilibre.

C'est le but que s'assigne la "COMMUNAU-TE FRIBOURGEOISE pour l'égalité des langues" qui se constituera LUNDI 29 JUIN à 20 h à la Viennoise.

Invitation à toutes et à tous.

# † à Dominique

Dominique Marusic-Cencini nous a quittés.

Son cheminement dans notre ville a passé par le Théâtre au Stalden, le Théâtre en plus et le Belluard où, avec Branko, elle a contribué à ce petit miracle à chaque fois renouvelé d'un théâtre vivant, dépoussiéré, dégagé des poncifs et du snobisme provincial.

Son engagement dans cette voie a été total et désintéressé: pour monter sur scène mais aussi pour s'occuper dans l'ombre des tâches ingrates de l'intendance. Et plus encore, ayant le courage - ou l'inconscience aux yeux de l'officialité - de militer, de dégonfler les baudruches, de parler net, au sein de la Commission culturelle de la ville ou du milieu de notre équipe. \*)

C'est ainsi que, dans notre cahier de décembre 82, elle présentait le Théâtre en plus: "C'est une troupe amateur, au sens de celui qui aime. Nous aimons profondément le théâtre et assez pour lui consacrer tout notre temps libre. D'ailleurs le nom le dit, nous le faisons "en plus" de notre travail."

"Pour que le théâtre ait une signification dans une communauté, il faut que celle-ci crée. Cela présuppose qu'on donne aux membres de cette collectivité la possibilité de créer. Cela commence par le théâtre à l'école pour aboutir à une troupe locale qui produit et anime un lieu théâtral. C'est ce lieu, précisément, qui nous manque. Or nous avons dit, redit et écrit (Pro Fribourg No 52 et 53): tout espace peut être transformé en lieu théâtral."

Avec ténacité, Dominique a attiré l'attention sur les potentialités d'un bâtiment négligé, le Grand Werkhof, dont la magnifique toiture est l'un des éléments marquants de notre paysage urbain. Elle définissait (No 53, juin 82) la ligne directrice de sa transformation: "Economie des moyens. Pas de projets coûteux, pas de grands bureaux d'architectes et d'ingénieurs, mais une prise en mains par les intéressés." Et de conclure: "Nous ne voulons pas d'une salle "clefs en mains", nous souhaiterions plutôt que la Commune mette à notre disposition l'espace en question. Nous nous chargerions de le transformer... Mettre à disposition des usagers des espaces qui permettront de développer le potentiel créateur du groupe social, n'est-ce pas la définition même de politique culturelle ?"

Avec la même énergie, la même intensité, elle participera bénévolement en tant que juriste à l'Association Droit d'Asile et sera appelée à participer à la Commission traitant des permis humanitaires.

Tout cela finalement bien pesant, dans une société qui ne valorise plus que l'ambition personnelle et le conformisme.

Rentrant d'un voyage aux antipodes, Dominique me disait sa volonté de repartir. Cette tentative sera la dernière. Till Eulenspiegel ne s'est pas relevé.

Tu nous incitais à continuer malgré tout. Sans toi, Dominique, ce sera plus lourd, plus difficile. A Dieu et à toi Merci.

Gérard Bourgarel

\*) voir ses contributions dans les cahiers Nos 52, 53, 55, 56, 60 et 68.



1 9 8 7



... UBS Fribourg, le nouvel espace-confiance.

*Aujourd'hui:  
journée portes ouvertes.*